



CHARTRE
FORESTIÈRE
DE TERRITOIRE
DU PAYS
DU MONT-BLANC
2024-2030



établie en juin 2024 / CCPMB

Préambule

Clé de compréhension des fiches actions

Objectifs transversaux stratégiques poursuivis dans la charte forestière pour la période 2024-2030 :

- ✓ Valoriser, entretenir et gérer les forêts du territoire
- ✓ Utiliser plus de bois issu du territoire
- ✓ Maintenir voir développer le tissu d'entreprises locales (ETF et scieries)
- ✓ Encourager les relations entre les acteurs de la forêt, mais aussi avec les autres acteurs du territoire
- ✓ Améliorer la prise en compte des différents rôles de la forêt par les acteurs qui s'en occupent et les usagers
- ✓ Mieux faire connaître la filière locale forêt-bois auprès des habitants et des visiteurs
- ✓ Faire reconnaître la filière forêt-bois comme une activité économique importante du territoire
- ✓ Permettre aux forêts du territoire de s'adapter au mieux au changement climatique
- ✓ mieux faire reconnaître (et financer) les services rendus par la forêt.

A partir de cela, des bilans des actions passées (évaluation de la première Charte forestière) et de la priorisation par les des membres du comité de pilotage, **une nouvelle composition de la charte forestière a été retenue autour de 5 enjeux**, qui forment les nouveaux axes de travail :

➤ Faciliter et encourager la mobilisation des bois dans les forêts du territoire (axe 1)	P 3 à 17
➤ Favoriser l'utilisation du bois local, dans la construction, le chauffage ou ailleurs (axe 2)	P 18 à 29
➤ Sensibiliser le public au sens large à la forêt (axe 3)	P 30 à 40
➤ Améliorer la prise en compte des autres rôles joués par la forêt (protection / biodiversité / stockage carbone / accueil) (axe 4)	P 41 à 46
➤ Faire vivre la charte forestière (axe 5).	P 47 à 51

Avec la mise à jour de la charte réalisée en 2024, ces 5 axes sont désormais déclinés en 22 fiches actions comprenant chacune des opérations qui se composent de deux types :

<ul style="list-style-type: none">• Des opérations pouvant être conduites sans recherche d'un financement dédié, dans le cadre de l'animation de la charte forestière (détaillée avec son coût de fonctionnement sur la fiche 51) et dans le cadre du temps de travail et des missions des structures compétentes. Si des moyens sont mobilisables ces actions peuvent aussi faire l'objet de dépenses spécifiques, cependant la version proposée est la version à minima (représentation sur fond gris).
<ul style="list-style-type: none">• Des opérations nécessitant une mobilisation de moyens financiers dédiés, en plus du temps de de préparation. Ce type d'action pourra faire l'objet d'une recherche de financements spécifiques (représentation sur fond blanc).

NB : Les possibilités de financement sont évoquées, mais les dispositifs évoluent régulièrement, ces données seront complétées au fil du temps.

Concernant le calendrier de réalisation, il n'est qu'indicatif et dépendra du contexte rencontré.

Le comité de pilotage qui a validé ses fiches-actions, suivra l'avancement de leur mise en œuvre et pourra définir les opérations à mener prioritairement.

Axe 1 : Faciliter et encourager la mobilisation des bois dans les forêts du territoire

Action n° 11

Organiser des conditions favorables à l'exploitation et gérer les conflits d'usage potentiels

Contexte / objectifs :

En plus de l'important déficit en équipements d'exploitation et de desserte des forêts, moins de 40% des massifs boisés du territoire sont exploitables au tracteur, car situés à moins de 125 m d'une route forestière ou d'une piste de débardage, l'urbanisation et les constructions de fonds de vallées ont fermé un certain nombre d'accès.

Des zones de stockage, utilisées tous les 15 ou 20 ans lors de coupes de bois ont également été transformées et ne sont plus utilisables. C'est plus particulièrement le cas des secteurs de dépôt de bois utilisés lors de débardage par câbles ou d'hélicoptage.

Les équipements de desserte des forêts ne sont que très rarement intégrés et pris en compte lors de l'élaboration des documents d'urbanisme dans les différentes communes.

De même, certaines communes se sont dotées de réglementations successives des conditions d'accès, d'exploitation, de débardage et de transport des bois : périodes restrictives d'exploitation, limitations de circulation et de tonnage, avance de cautions, etc. Ces contraintes rendent difficile la réalisation de coupes et sont vues comme des limitations fortes par les professionnels de l'exploitation forestière et du transport des bois. De plus, ces règles peuvent être très différentes d'une commune à l'autre.

Ce constat réalisé en 2009 reste souvent d'actualité malgré quelques progrès faits dans ce domaine :

- La réalisation de schémas de desserte multifonctionnel sur 6 des 9 massifs identifiés du territoire
- La présentation à toutes les communes de la Charte des bonnes pratiques de l'exploitation forestière, qui a été suivie par l'adhésion d'une seule commune sur 14.
- La levée ponctuelle des interdictions d'exploiter l'été pour certaines coupes (Le Grépon à Chamonix, ...).

Cette action reste indispensable pour améliorer la gestion et l'exploitation forestière réalisée sur le territoire, en complément de l'amélioration des moyens de dessertes (action 12) et de regroupement des propriétaires privés (action 13).

Descriptif de l'action :

Faciliter durablement l'exploitation des forêts du territoire, tout en limitant les conflits d'usage liés. Cela passe par la reconnaissance des différents outils élaborés : schémas de desserte, charte des bonnes pratiques de l'exploitation, etc. ces éléments doivent être pris en compte dans les PLU et règlements d'exploitation communales. Il s'agit essentiellement de faire le point avec les communes sur leurs pratiques et de les inviter à intégrer plus largement la forêt dans leur document d'urbanisme pour un usage conforté dans le temps. Là où le manque de desserte est encore problématique la réalisation de schéma de desserte pourra apporter des solutions concrètes aux différents enjeux identifiés.

Il paraît indispensable désormais de mieux communiquer au moment des phases de chantier, si possible à l'amont auprès des riverains et pendant les travaux. La mise au point d'un kit de communication qui pourra être mis à disposition des propriétaires organisant des chantiers est un axe important de travail, tout comme une réflexion à mener avec le PEB sur une exposition ou démonstration autre de ce que doit être un chantier exemplaire.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) meilleure intégration de l'activité forestière dans les PLU : consultation des organismes forestiers, rappeler les enjeux, intégrer les préconisations des schémas de desserte s'ils existent - Vigilance lors de l'instruction des permis de construire pour ne pas bloquer l'accès aux forêts par les constructions	communes	Temps travail animatrice + ONF/CNPF + agents des collectivités + COFOR	F	professionnels	Rappel du guide « Forêt Territoires » de la DDT qui résume les éléments forestiers à prendre en compte dans PLU. Rôle des élus et agents de mairies de bien associer les différents partenaires (gestionnaires, utilisateurs) et les résultats des éventuels schémas de desserte. Elus et agents référents forêt doivent être présents aux réunions PLU. Importance sélection bon cabinet étude PLU (sensible aux enjeux forestiers)
b) compléter la couverture des schémas de desserte et les mettre à jour là où ils ont déjà été faits	Communes ou Communauté de communes	15 à 20 000 € / schéma pour l'élaboration 3 territoires non couverts donc 45 000 à 60 000 €	F ou I	ONF, CNPF, SEA, stations de ski, service des eaux, ASTERS, etc.	
c) informer sur la charte des bonnes pratiques de l'exploitation (ou démarche équivalente) et la faire appliquer	CCPMB / PEB	Temps de travail animatrice CFT / PEB	F	CCVCMB / Communes / ONF / CNPF / COFOR	
d) revoir les réglementations d'exploitation, notamment pour les périodes d'exploitation	Communes / CCPMB	Temps de travail animatrice CFT / communes / ONF / CNPF	F	Communes	Mobiliser les services archives, police municipales et voirie pour connaître l'état de la réglementation et les mettre à jour (périodes exploitation, cautions, ...). Harmoniser ces règles à l'échelle intercommunale.
e) créer un kit de communication sur la gestion / exploitation forestière	PEB / CCPMB / CCVCMB	A chiffrer	F/I	ASDEFS ONF CNPF UFP 74	Mutualisation entre la démarche à l'échelle du PEB et démarche territoriale / A rapprocher du travail mené sur la signalétique fiche 31d
f) créer une exposition permanente (ou support adapté) sur	PEB / ASDEFS		I	CCPMB CCVCMB ONF CNPF UFP74	Définir le support le plus adapté pour le grand public et présenter les choses simplement pour que les propriétaires

ce que doit être un chantier exemplaire					puissent facilement assimiler les notions
g) réfléchir à une gestion forestière à l'échelle intercommunale des CC	Collectivités				
Possibilités de financement :					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
LEADER (fiches actions 2.1 et 3)			Plan Forêt Départemental Axe 3 renforcer multifonctionnalité forêts (soutien aux schémas de desserte)		
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
<u>Indicateur de suivi</u> : ouverture de chapitre « forêt » dans les PLU, identification potentiel projet valorisant les chantiers exemplaires					
<u>Indicateur de réalisation</u> : nombre de PLU intégrant un chapitre « forêt », nombre de schémas de desserte réalisés, kit de communication réalisé					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Action nouvelle / action poursuivie	
Fiche 12 qui concrétise les projets de desserte émanant des schémas Fiche 31 pour la sensibilisation, avec l'encouragement à la signalétique des chantiers, fiche 33 formation des élus		Tout au long de la charte forestière		Action poursuivie	

Axe 1 : Faciliter et encourager la mobilisation des bois dans les forêts du territoire

Action n° 12

Créer des équipements pour l'exploitation et encourager toute démarche permettant de sortir du bois

Contexte / objectifs :

Plus de 60% de la surface boisée du Pays du Mont-Blanc n'est toujours pas accessible aux tracteurs et donc inexploitable dans des conditions économiques satisfaisantes.

Le déficit en équipements de desserte est toujours évoqué comme le principal frein à l'exploitation des forêts par les propriétaires, les gestionnaires et les entreprises d'exploitation et de transport du bois. De plus, certains points noirs sont identifiés sur les réseaux qui empêchent ou limitent le passage des camions grumiers. Il est donc indispensable de pouvoir garantir l'accès en forêt, notamment face aux différents risques qui peuvent se développer (incendie par exemple).

Descriptif de l'action :

Des solutions peuvent être apportées par :

- la construction ou amélioration d'équipements classiques : routes forestières accessibles aux camions grumiers, places de dépôt de bois et pistes de débardage accessible aux engins tout terrain
- la construction d'équipements ou amélioration d'équipements existants pour les adapter aux méthodes d'exploitation spécifiques des zones de montagne : routes adaptées aux engins de câblage, places de dépôt, zones d'ancrage, etc.

Une réflexion a déjà été portée depuis 2010 sur une partie du territoire à travers l'élaboration de schémas de desserte multifonctionnels qui proposent des stratégies d'équipement des massifs non desservis, avec une programmation des travaux dans le temps.

Pour le moment, peu de ces schémas ont été suivis des travaux prévus. Un important travail est donc nécessaire pour appuyer les porteurs de projet dans la préparation et la mise en œuvre des projets d'investissement correspondants.

D'autre part, d'autres démarches ont été identifiées comme intéressantes sur certains massifs pour évacuer les arbres coupés. Par exemple l'utilisation du Tramway du Mont-Blanc au niveau du Col de Voza à St Gervais est une des solutions identifiées par le schéma de desserte du massif correspondant. Ce type de solution s'applique techniquement, mais elle demande un important investissement en termes de fonctionnement de la part de tous les acteurs impliqués. Pour être réalisée et poursuivie, elle a donc besoin d'être accompagnée et soutenue financièrement. Cependant, les investissements pouvant s'avérer nécessaires sont difficiles à accompagner dans les dispositifs classiques (FEADER par exemple) car ils sont réservés aux entreprises de transport du bois.

D'autres techniques alternatives sont en cours d'expérimentation (ex : Aerolifter) ou à l'état d'idée (utilisation dameuse) et pourraient être promues sur le territoire, pour les secteurs où la création de desserte est difficile à envisager. De même le recours au débardage par cheval peut aussi être encouragé sur les secteurs à enjeux forts (environnemental par exemple). Il faut pour cela recenser les professionnels pouvant intervenir et les aider à se maintenir en activité (voir action 14).

Le changement climatique et la crise du scolyte ont amené à l'augmentation du risque incendie à l'échelle de la Haute-Savoie. Un Plan Départemental de Protection de la Forêt contre l'Incendie est en cours d'élaboration et pourra amener à réaliser des investissements de voirie en forêt qui pourront être mutualisés avec la desserte forestière classique.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) réaliser des investissements pour améliorer desserte : routes, pistes, places dépôt, aménagements spécifiques pour l'installation de câbles forestiers	Communes / propriétaires	En fonction des projets concernés (au global de l'ordre de 3 à 5 millions d'euros sur 5 ans)	I	ONF, CNPF, CC, DDT	Montage de projets par les propriétaires, appuyés par l'animatrice CFT, l'ONF ou le CRPF suivant le type de propriétaire, etc. Les élus doivent mobiliser les services finances ainsi que l'ensemble du conseil municipal pour adhésion au projet
b) accompagner et encourager les autres démarches possibles pour sortir du bois des forêts (dont les expérimentations) : utilisation des voies ferrées, débardage à cheval, câbles, aerolifter, ... et les promouvoir sur le territoire	Communes / ONF / propriétaires / PEB / professionnels	En fonction des projets	F	Compagnie du Mt Blanc, CD 74, CNPF, SNCF, ONF, COFOR, etc.	Rechercher des financements et promouvoir ces techniques alternatives
c) prévoir des places de dépôt et de stockage en forêt (pour le bois énergie notamment)	Communes, propriétaires		I	ONF, CNPF, UFP 74, SYANE	Mobiliser les services urbanismes communaux sur ces sujets
d) favoriser la création d'équipements pour la Protection des Forêts Contre l'Incendie (PFCI) sur le territoire	DDT, collectivités, CD 74		I	ONF, CNPF, COFOR, PEB, CCPMB, CCVCMB	Suivant le plan PFCI qui sera élaboré à l'échelle départementale
Possibilités de financement :					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
a) Dispositif 401 du FEADER d) dispositif 402 du FEADER protéger la forêt contre incendie	Fond Vert pour la lutte contre les incendies	Inscrit au PRFB 2023-2027 pour la création dessertes forestières, exploitation par câble et l'aménagement des moyens de lutte contre les incendies	Plan Forêt Départemental Axe 3 renforcer multifonctionnalité forêts (création desserte, places de dépôt et retournement, câble forestier, plateforme stockage en vallée Axe 2 du pour la protection des forêts contre l'incendie		
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de projets d'investissement en préparation, nombre d'autres démarches menées, 1 projet au sein du PFCI identifié pour le territoire					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de routes forestières, de pistes forestières ou de places de dépôt ou de stockage créées et distance/surface correspondantes, quantité de bois sortis grâce aux techniques alternatives, surfaces de massif desservies grâce aux projets réalisés, nombre équipement PFCI engagé					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Action nouvelle / action poursuivie	
Fiche 11 pour l'intégration du projet dans la commune, fiche 13 pour les projets en forêt privée, fiche 15 pour projet de mobilisation conjointe publique/privée		Tout au long de la charte forestière		Action poursuivie	

Axe 1 : Faciliter et encourager la mobilisation des bois dans les forêts du territoire

Action n° 13

Animer les projets pour la forêt privée en favorisant la structuration du foncier et des propriétaires

Contexte / objectifs :

Sur les 25 610 ha de forêts du territoire environ 64% appartiennent à des propriétaires privés. Ceux-ci possèdent en moyenne 0,84 ha, en 3 parcelles cadastrales de 0,26 ha chacune, non contiguës. La moyenne étant de 1 ha par propriétaire en Haute-Savoie.

Ce morcellement extrême est le résultat des divisions de parcelles réalisées au cours des différents partages et successions familiales depuis le début du 19^{ème} siècle. Posséder une parcelle boisée, même de toute petite taille, représentait une richesse et une « caisse d'épargne » permettant de faire face en cas de coup dur. L'entretien et l'exploitation étant réalisés directement par le propriétaire, souvent agriculteur. Les évolutions des activités économiques locales et des prix des bois, en particulier depuis la fin des années 1970, font que cette exploitation patrimoniale de toutes petites parcelles de forêt privée n'est plus réalisable.

Aujourd'hui, l'entretien et l'exploitation de la forêt ne sont plus que très exceptionnellement réalisés par le propriétaire lui-même et doivent être envisagés par l'intervention d'entreprises spécialisées.

Il est donc nécessaire de proposer des opérations de taille suffisante, portant sur des surfaces qui vont largement au-delà de la propriété individuelle. D'autre part, une gestion forestière planifiée ne peut s'envisager que sur des unités d'au moins 10 hectares d'un seul tenant, d'où l'impératif d'une restructuration foncière et de regroupements de propriétés voisines.

A l'été 2010, un poste de technicien a été créé pour le PMB au sein du CNPF. Ce technicien a pu initier une dynamique auprès des propriétaires : information, conseil, montage de projets individuels et collectifs, etc. Il est nécessaire de maintenir ce poste pour pouvoir traiter le problème du morcellement et faire aboutir les projets de la forêt privée. Une page dédiée au Pays du Mont-Blanc a été créée en 2021 sur le site internet « La Forêt bouge » pour proposer différents outils de connaissance et une bourse foncière locale. En 2024, les besoins d'animation auprès des propriétaires forestiers paraissent encore plus importants, étant donné les différents enjeux qui touchent la forêt et qui peuvent interroger les propriétaires (changement climatique, épidémie de scolyte, risque d'incendie, etc.).

Descriptif de l'action :

L'opération principale consiste à maintenir un poste de technicien CNPF consacré au territoire du Pays du Mont-Blanc, qui peut lancer et accompagner les différents projets de regroupement nécessaires sur le territoire. Les projets menés sont en partis des projets déclenchant d'importants investissements des propriétaires (voiries).

Cela passe par la poursuite de l'information des propriétaires et l'accompagnement des projets collectifs : exploitation, gestion, plantation, éclaircies, restructuration foncière, bourse foncière, etc. ainsi que le soutien de la section locale de l'union des propriétaires de forêt privée. L'action de cette union vise à défendre les intérêts des propriétaires, les informer et les accompagner.

Certains de ces projets passent par la création de structures collectives dédiées, qui pourront assurer une action de gestion ou de mobilisation plus pérenne dans le temps et solliciter des financements publics.

Sans un appui fort, ces projets ne pourraient voir le jour et obtenir les financements disponibles pour les démarches collectives. De plus, ces projets sont parfois de longue haleine car ils demandent une

importante sensibilisation auprès des propriétaires concernés. L'objectif est d'aller vers une « professionnalisation » des propriétaires forestiers.

Le changement climatique et les différents problèmes qui peuvent affecter la forêt aujourd'hui, nécessitent des échanges plus importants avec les propriétaires. Il est nécessaire aujourd'hui de renforcer le travail en place, et en insistant encore plus auprès des propriétaires pour qu'ils gèrent leur forêt.

D'autres acteurs comme les communes ou l'association Sylv'ACCTES (et son fond de dotation Forêts orphelines) peuvent s'impliquer également pour faciliter la gestion des forêts via l'acquisition de parcelles, l'intégration des biens vacants et sans maître, l'encouragement à monter des associations.

Le nombre d'Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière augmente chaque année sur le territoire. Les personnes qui se mobilisent dans ces associations veulent s'impliquer pour la valorisation des forêts du territoire. Elles ont donc toute leur place pour échanger au sein du Comité de pilotage de la Charte forestière.

Enfin, une mise à jour des données disponibles sur les propriétés forestières via un travail d'analyse cartographique.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) encourager les propriétaires forestiers à gérer leur forêt et à se fédérer pour la réalisation de leurs projets	CNPF / UFP 74	Travail du technicien CRPF dédié au territoire		Collectivités, CD 74,	Dans le cadre des missions habituelles du technicien CRPF du territoire et par les différentes actions menées par l'UFP74
b) Accompagnement des projets collectifs, animation pour la structuration des propriétaires et/ ou foncière en renforçant les moyens affectés au territoire	CNPF	De l'ordre de 67 000 €/an (1 technicien plein temps + frais secrétariat, encadrement et frais généraux) Voir plus pour faire face aux besoins	F	Union des propriétaires, CD74, CCPMB et CCVCMB, Conseil régional	Poursuite du poste de technicien dédié au territoire, recherche de financement nécessaire
c) Promotion de l'union locale auprès des propriétaires et autres acteurs	Union des propriétaires forestiers (section PMB)	A définir suivant orientations données	F	CNPF, CD74	Sensibilisation des propriétaires par des réunions d'information, appui aux projets, supports de communication, etc.
d) Création de structures collectives (type ASLGF, groupements forestiers, etc.	Propriétaires	A définir en fonction projets	F	CD74	Le CRPF peut encourager auprès des propriétaires la création de structures dédiées. Celles-ci seront ensuite éligibles à des aides pour leur fonctionnement et leurs investissements
e) intégration des présidents des ASLGF créées sur le territoire au sein du Comité de pilotage de la Charte forestière	CCPMB	/			Les ASLGF regroupent des personnes qui veulent s'impliquer pour la valorisation des forêts du territoire. Ils ont donc toute leur place pour échanger au sein du Comité de pilotage

f) affirmer le rôle politique des communes, par différentes actions : intégration des biens vacants et sans maitres, préemption, encourager création ASLGF	Communes	Temps de travail interne aux structures et coûts des éventuelles procédures	F/ I	CCPMB, CCVCMB, COFOR 74, CD 74	Pour les biens vacants et sans maitre, s'appuyer sur les cartes établies par commune par les COFOR 74. Ils ont aussi établi une méthode d'intégration à suivre pour les communes. Organisation de réunions publiques pour la création d'ASLGF. Mobilisation des services foncier urbanisme des mairies en veille et préemption Mobilisation des maires sur ces sujets
g) favoriser le rachat des petites parcelles (par les communes ou le dispositif des forêts orphelines)	Communes Forêt Orphelines (Sylv'ACCTES)	A définir		CNPF, CD 74,	S'appuyer déjà sur les parcelles qui ne trouvent pas acquéreur sur le site « la forêt bouge ». Mettre en place une animation dédiée Travail élus et agents urbanisme /foncier pour rachats parcelle et biens vacants + prise décision
h) améliorer la connaissance des parcelles couvertes de forêt (mise à jour données du cadastre)	CNPF / Communes		F	ONF, IGN, Service des impôts fonciers	Analyse cartographique + éventuelle mise à jour du cadastre
i) trouver des solutions pour mieux impliquer les notaires dans les différentes opérations de réorganisation foncière	Communes, intercommunalités		F	COFOR,	Lobbying des élus, mobilisation ordre des notaires
Possibilités de financement :					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
		Soutien à la rédaction volontaire d'un Plan Simple de Gestion (entre 10 et 20ha)	Contrat Haute Savoie Nature	Aide des CC	« la forêt bouge » Dispositif forêts orphelines (Sylv'ACCTES)
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de réunions organisées, nombre de projets identifiés, mise à jour des données cadastrales lancée					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de propriétaires participant aux réunions organisées, nombre de projets accompagnés, nombre de propriétaires correspondants, surfaces forestières correspondantes, quantité de bois sortis, chiffre d'affaires généré, nombre d'emplois dans la filière générés, nombre d'ASLGF créées,					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Action nouvelle / action poursuivie	
Fiche 12, Fiche 11, fiche 14 (réserves chantiers locaux), fiche15, fiche 33, fiche 31, fiche 41 et fiche 42		Tout au long de la charte forestière		Action poursuivie	

Axe 1 : Faciliter et encourager la mobilisation des bois dans les forêts du territoire

Action n° 14

Maintenir et accompagner des ETF (entreprises de travaux forestiers) sur le territoire

Contexte / objectifs :

En 2009, 33 entreprises de travaux forestiers avaient été recensées sur le territoire, regroupant activités de sylviculture, d'entretien des forêts, de bucheronnage et de débardage. 3 d'entre elles étaient spécialisées dans le débardage par câble, elles faisaient alors parti des 5 entreprises existantes en Rhône-Alpes. En 2024 comme en 2016, une seule entreprise de débardage par câble reste en activité.

Le contexte de ces entreprises a peu changé depuis 2009. En ayant leur siège sur le territoire, elles interviennent sur le Pays du Mont Blanc, mais également sur les territoires voisins et assurent majoritairement des prestations de récolte de bois pour le compte de scieries.

Le contexte local fait que ces entreprises sont confrontées à un certain nombre de difficultés plus spécifiques :

- la saisonnalité de l'activité, avec une période hivernale d'au moins 5 mois et une offre très faible en chantiers de basse altitude,
- le manque d'équipements d'exploitation et de desserte adaptés aux dimensions et aux caractéristiques des engins modernes : routes d'accès aux chantiers de câblage, zones de stockage de grumes, places de dépôt, etc.
- l'obligation d'utiliser, dans bien des cas, des terrains agricoles pour le passage et le stockage des bois. Une convention type d'usage temporaire de parcelles agricoles a été proposée dans la charte des bonnes pratiques de l'exploitation forestière et permet désormais de clarifier les conditions d'usage et de remise en état de ces espaces,
- la mise en œuvre de nouvelles techniques de débardage, en particulier par câble, demande une adaptation des conditions de gestion des parcelles de forêts : les martelages doivent être planifiés et réalisés en intégrant les contraintes d'exploitation.

En parallèle du débardage par câble, il existe encore un réseau d'entreprises de travaux forestiers indispensables pour la réalisation de différents travaux nécessaires tout au long de la vie de la forêt : plantation, travaux d'éclaircies / dépressage, coupes sanitaires, coupes de récoltes, etc. L'ensemble de ces besoins ne peuvent pas toujours être assouvis faute de main d'œuvre disponible.

Descriptif de l'action :

Il s'agit dans un premier temps de promouvoir auprès des entreprises du territoire les démarches collectives menées par l'ASDEFS (Association des Entreprises Forestières des Savoie) qui pourront leur apporter un soutien dans la formation du personnel, les achats spécifiques, la défense de leurs intérêts, etc. Sur le plan économique, il pourrait être développé sur le territoire des réserves de chantiers locaux qui seraient proposées aux entreprises locales organisées (groupement...).

Pour assurer le maintien de ces entreprises, il est nécessaire de les aider à investir. Des dispositifs existent, le Pôle d'Excellence Bois et l'animatrice de la charte pourront aider les entreprises dans ce sens.

Enfin, il peut paraître nécessaire en 2024 d'encourager la création de nouvelles entreprises de travaux forestiers, pour répondre aux besoins du territoire. Cela pose la question de la viabilité de telles entreprises sur le territoire avec les différentes contraintes rencontrées comme la saisonnalité et les réglementations imposées.

Le PEB (Pôle d'Excellence Bois) propose pour les entreprises un appui sur la communication, un accompagnement aux demandes de subvention et pour les installations.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
------------	------------------------------	----------------	-----	-------------	----------------------------

a) Promouvoir les démarches collectives organisées (formations, achat, défense, etc.)	ASDEFS / PEB	Coût spécifique valorisé à l'échelle bi-départementale	F	CCPMB	Sensibiliser les opérateurs locaux aux démarches collectives initiées et en place
b) créer des réserves de chantiers locaux à proposer aux entreprises locales organisées	CNPF / Union propriétaires	Temps travail technicien CRPF	F	ASDEFS / CC / ONF	A partir des différents projets accompagnés sur le territoire, il s'agit d'identifier des chantiers pouvant intéresser les entreprises
c) Appui /accompagnement des opérateurs locaux dans leurs projets de développement (investissement...), mais aussi sur le volet administratif, financier, foncier, garantir des chantiers réguliers	intervention PEB CCPMB (animatrice CFT)	intervention PEB + Temps travail animatrice CFT	F	ASDEFS,	Relai des offres du PEB sur le territoire : appui sur la communication, accompagnement aux demandes de subvention et aux installations Soutien de l'animatrice CFT dans les relations avec les collectivités
d) développer les groupements de commande (comme pour la CCVCMB sur le débardage par câble)	Collectivités / établissements publics	Temps de travail au sein des services	F	COFOR	Discussion à mener entre les communes de la CCPMB
e) Favoriser l'installation d'entreprises sur le territoire	Collectivités / PEB		F/I	CD 74, ASDEFS	Appui par le PEB à l'amont de leur dépôt de levé de présomption de salariat et après le démarrage de leur activité

Possibilités de financement :

Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
Dispositif 403 investir dans mon entreprise forestière		PRFB « Investir dans mon entreprise forestière »	Plan Forêt Départemental Axe 3 subvention aux investissements effectués par entreprises forestières et petits investissements en complément du plan Régional		

Indicateurs de suivi et de réalisation :

Indicateur de suivi : nombre de réunions organisées pour promouvoir ASDEFS et actions collectives

Indicateur réalisation : nombre d'entreprises du territoire adhérant à l'ASDEFS, nombre de projets d'investissement aidés et montant aides mobilisées

Lien avec autres actions de la CFT	Calendrier indicatif	Action nouvelle / action poursuivie
Fiches 11, 12 et 13	Tout au long de la Charte forestière	Action poursuivie

Axe 1 : Faciliter et encourager la mobilisation des bois dans les forêts du territoire

Action n° 15

Mettre en place des actions innovantes de gestion forestière (public/privé, zones sensibles, changement climatique, martelloscope, actions qui augmenteront les rôles de la forêt)

Contexte / objectifs :

Les forêts du territoire répondent à des enjeux multifonctionnels. A une dynamique économique forte (enjeux d'utilisation du bois dans la construction et comme source d'énergie) s'ajoutent ceux particulièrement exprimés dans un contexte topographique spécifique : enjeux de protection contre les risques naturels et de préservation de la biodiversité ; un contexte touristique exceptionnel : enjeux paysagers, d'accueil en forêt, de qualité du cadre de vie. De plus, la forêt et les usages du bois sont désormais aussi valorisés pour leur rôle dans le stockage et la séquestration du carbone. Les modalités de gestion doivent donc en tenir compte.

La gestion, l'exploitation et l'entretien de la forêt ne pourra se concevoir qu'à l'échelle de chaque massif, en prenant en compte l'intégralité de ces différents enjeux. Cette notion de massif impose l'association de tous les propriétaires présents dans le périmètre, publics comme privés.

Les tempêtes de 1999 et les attaques successives de scolytes ont entraîné la réalisation de nombreuses coupes rases, laissées en l'état. Dans les forêts vieilles se pose le problème du renouvellement des peuplements, la régénération naturelle faisant souvent défaut. Des mesures fortes permettant d'assurer le renouvellement des forêts sont attendues. Elles devront intégrer toutes les contraintes locales, y compris aux regards des effets du changement climatique.

Descriptif de l'action :

Cette action vise à faire évoluer les pratiques actuelles à travers la mise en place d'actions innovantes, qui pourraient devenir une habitude par la suite :

- encourager les exploitations collectives public / privé
- recenser les projets de travaux sylvicoles et reboisement, pour pouvoir leur faire profiter des possibilités de financement
- intégrer les différents rôles joués par la forêt et les conséquences du changement climatique dans les opérations de gestion menées (travaux sylvicoles)
- créer un nouveau martelloscope d'expérimentation sylvicole qui monterait par exemple les impacts de la gestion forestière sur les rôles joués par la forêt

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Encourager les opérations d'exploitation collective publique / privé, et si possible de manière exemplaire	ONF/CNPF	/	F	CCPMB, ASTERS, ...	Mise en place d'une instance de rencontre régulière entre techniciens ONF, technicien CRPF et animatrice CFT au moins 1 fois/an (en septembre par exemple), permettant d'identifier les secteurs

					communs d'exploitation
b) Recenser les projets de travaux sylvicoles ou de reboisement	Partenariat CNPF, ONF, DDT, Communes, CC	Temps travail des agents concernés	F	DDT, Communes	Inventaire à maintenir à jour. Ces projets pourraient bénéficier par exemple des mesures subordonnées de défrichement. Sensibiliser les demandeurs d'autorisation de défrichement pour qu'ils soutiennent des projets locaux plutôt que de payer la taxe
c) Mettre en place des actions innovantes de gestion forestière qui intègrent les différents rôles joués par la forêt et les conséquences du changement climatique	Communes / propriétaires	Coûts en fonction des travaux (60 000 à 100 000 € /an	F/I	ONF / CNPF / COFOR / ASTERS	Travaux sylvicoles menés notamment dans le cadre du dispositif Sylv'Acctes par exemple, où le rôle de stockage du carbone est identifié ou dans le cadre des Forêts d'Avenir des Pays de Savoie, ou des mesures subordonnées de défrichement
d) Créer de nouveaux martelloscopes d'expérimentation sylvicole pour montrer les impacts de la gestion (en intégrant les fonctions jouées, le changement climatique...)	Communes / propriétaires / ONF / CNPF	Coût variable suivant modalité, de 3 000 à 15 000 €	I	ONF / CNPF / CC / communes	Rechercher les éventuels propriétaires motivés et investis (et trouver un soutien financier pour pallier et aider à une gestion plus contraignante) Mettre en place un outil pour sensibiliser aux différentes pratiques de gestion forestière
e) utiliser les nouvelles technologies pour une meilleure estimation de la ressource et du suivi des peuplements (drone, LIDAR, ...)	ONF, CNPF, communes	A chiffrer	F / I	DDT, DRAAF CASMB,	Encourager les projets, rechercher des financements, promouvoir les formations existantes
f) améliorer le suivi et la transparence des opérations de reboisement (dans le cas de l'adaptation au	ONF, CNPF, Collectivités, ...		F		Etablir un bilan annuel des opérations de reboisement aidées (surface concernées, nombre de plans,

changement climatique notamment)					financement mobilisé, type de propriétaire, etc.)
Possibilités de financement :					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
		Sylv'Acctes			Mécènes privés Label bas carbone
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
<u>Indicateurs de suivi</u> : recensement des projets publics / privés possibles, nombre de projets potentiels identifiés, nombre de réunions d'échange annuelle organisées <u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre d'opérations d'exploitation publique / privée réalisées et les volumes et les surfaces concernées, nombre de martelloscope créé, opération réalisée avec nouveaux outils, bilan annuel des opérations de reboisement réalisé					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Action nouvelle / action poursuivie	
Fiches 41, 42 et 43 qui visent à valoriser une gestion forestière exemplaire dans les espaces protégés et en zones sensibles, fiches 32 et 33 pour la sensibilisation via le martelloscope Fiche 16 qui approfondie les questions d'adaptation au changement climatique		Tout au long de la charte forestière		Action poursuivie	

Axe 1 : Faciliter et encourager la mobilisation des bois dans les forêts du territoire

Action n° 16

Favoriser l'adaptation des forêts au changement climatique en vulgarisant les études et recherches menées et en cours sur le territoire

Contexte / objectifs :

Le changement climatique impacte de plein fouet le massif des Alpes et notamment la forêt.

Depuis 2018, les deux départements de Savoie et Haute-Savoie ont connu des forts épisodes de sécheresse et de canicule l'été qui ont amené à un développement épidémique de scolyte sur les peuplements d'épicéa particulièrement observé dès les années 2022 et 2023. Cela fait également suite à la tempête de 2019 qui avait frappé fortement le secteur allant de Sallanches, Cordon à Combloux pour la CCPMB qui avait déjà pu affaiblir certains peuplements.

Le Département Santé des Forêts de la DRAAF assure un suivi à l'échelle de la région des différents problèmes sanitaires affectant nos forêts. Plusieurs techniques sont utilisées pour assurer une surveillance des forêts, comme par exemple la base de données satellites Sentinelle avec l'outil de télédétection FORDEAD qui est vérifié sur le terrain.

208 000 m³ de bois sec sur pieds ont été estimés sur les 2 Savoie entre 2017 et 2021. Entre 2022 et 2023 plus de 350 000m³ sont estimés secs sur les 2 départements en forêt privée. Sur le Pays du Mont-Blanc, cela représente environ 400 ha en 2023.

Les propriétaires et la population sont de plus en plus inquiets de l'évolution de la situation. Les forestiers sont à pied d'œuvre pour analyser les différents contextes et trouver des solutions. Différentes démarches ont été engagées à l'échelle régionale et des outils sont mis en œuvre pour aider la prise de décision.

Des recherches spécifiques sont en cours sur le territoire et dans la région.

L'évolution des pratiques est engagée. L'objectif global est de favoriser la capacité d'atténuation et d'adaptation des forêts au changement climatique

Descriptif de l'action :

Plusieurs démarches ont déjà été engagées sur le territoire ou sont en cours de réalisation, pour permettre d'analyser les effets du changement climatique ainsi que les expérimentations de nouvelles essences.

L'idée est d'améliorer la connaissance de ces démarches et quand des résultats seront disponibles de pouvoir les partager facilement aux acteurs locaux, afin d'adapter au quotidien les pratiques.

Il pourra aussi être proposé la réalisation d'études complémentaires qui apparaissent comme nécessaires sur le territoire. Certains indicateurs comme l'Indicateur de Changement Ecologique pourrait faire l'objet d'étude.

La diffusion des informations obtenues dans les différentes démarches pourra permettre une sensibilisation des acteurs sur les pratiques à développer pour que les peuplements puissent s'adapter au mieux au changement climatique et ainsi être plus résilients.

Parmi ces adaptations, il y a aujourd'hui tout un intérêt à valoriser la sylviculture des feuillus, autant pour un objectif en bois d'œuvre que bois énergie.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
------------	------------------------------	----------------	-----	-------------	----------------------------

a) Compiler et partager le travail réalisé par les différents organismes de recherche sur les forêts du territoire et diffuser les résultats des études menées dans le cadre notamment des forêts d'avenir	CNPF / ONF	Temps de travail des structures		CCPMB CCVCMB UFP 74 COFOR CEN- ASTERS	Organisation de temps d'échange entre les organismes forestiers et les collectivités
b) Engager de nouvelles études pour compléter les connaissances existantes : par exemple Carte territoriale de vulnérabilité des peuplements forestiers, Indicateurs de Changement Ecologique, etc.	ONF, CNPF, Collectivités, CEN-ASTERS OFB, Fédération des chasseurs	A chiffrer	F	CD 74 PEB	Pour les cartes de vulnérabilité croisement des données de terrain, sol, dépérissement, et données climatiques, Les ICE regroupent tout paramètre sensible aux changements relatifs d'effectifs (c'est-à-dire aux changements d'effectifs de la population pour une qualité d'habitat donnée) S'appuyer éventuellement sur étudiants, stagiaires ou chercheurs
c) Mieux prendre en compte le changement climatique dans les pratiques de gestion forestière (adapter les essences et les structures)	ONF / CNPF / Collectivités / propriétaires	Temps de travail des techniciens concernés	F/I	Sylv'ACCTES	Adaptation des pratiques de gestion
d) Encourager la sylviculture et la valorisation des feuillus	ONF / CNPF	Temps de travail des techniciens concernés	F	Sylv'ACCTES PEB	Communiquer auprès des propriétaires sur les intérêts de ces essences et développer les débouchés (conseils techniques sur utilisation apportés par PEB)
Possibilités de financement :					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
		Effectuer des travaux sylvicoles dans ma forêt	Plan forêt du Département Axe 1		Sylv'ACCTES
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre d'études réalisées recensées, nombre de temps d'échange organisés					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre d'études réalisées diffusées, nombre de cartes de vulnérabilité réalisées					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Action nouvelle / action poursuivie	
Fiches 15, 25, 41, 42, et 43		Tout au long de la Charte forestière		Action nouvelle	

Axe 2 : Favoriser l'utilisation du bois local, dans la construction, le chauffage ou ailleurs

Action n° 21

Maintenir et accompagner des scieries sur le territoire

Contexte / objectifs :

Sur le Pays du Mont-Blanc 15 entreprises de 1^{ère} transformation étaient recensées en 2009, dont 2 scieries mobiles. En 2016, elles ne sont plus qu'une dizaine environ. Leur activité et les services qu'elles proposent sont très variables d'une unité à l'autre.

En effet, si le Pays du Mont-Blanc compte un grand nombre d'entreprises de deuxième transformation du bois, avec 144 entreprises recensées en 2009 dont 31 unités de charpente, la part relative de leur approvisionnement en bois locaux tend à diminuer, alors même que l'utilisation du bois dans la construction connaît en Haute-Savoie un développement important.

Le problème identifié déjà en 2009 était l'inadéquation entre l'offre des scieries locales, en produits sciés souvent à l'état brut, et la demande des entreprises de deuxième transformation, en produits travaillés (séchés, rabotés, etc.).

Depuis 2009, certaines scieries ont su s'adapter à la demande et notamment investir dans le domaine du séchage ou du rabotage pour répondre aux attentes de la deuxième transformation, qui a tendance à ne pas toujours privilégier les provenances locales. La démarche de promotion de la provenance locale du bois Bois Qualité Savoie est également toujours d'actualité avec une scierie adhérente et il existe aussi en parallèle la démarche Bois des Alpes.

En 2017, une enquête a été menée auprès des entreprises du territoire. Il est ressorti des profils très différents sur les 9 entreprises sondées entre les entreprises saisonnières, les scieurs mobiles, les entreprises qui ont un poste de sciage au sein d'une activité plus globale de construction bois. Parmi ces 9 unités, une seule fonctionnait toute l'année et principalement pour le sciage.

Descriptif de l'action :

Faire le point sur la situation des différentes unités du territoire et leur faire connaître les démarches en cours menées par l'interprofession départementale et notamment le syndicat des scieurs. Accompagner ces entités dans leur développement et notamment la recherche de financements pour leurs projets d'investissement. Etudier le potentiel d'installation d'une nouvelle scierie sur le territoire.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Analyse de la situation des scieries du territoire	CCPMB	Temps travail animatrice CFT	F	PEB, syndicat des scieurs	Enquête à actualiser auprès des opérateurs du territoire pour identifier les freins et les potentialités, à faire remonter au niveau interprofession qui pourra proposer ensuite des actions adéquates
b) Promotion des démarches collectives initiées au niveau de l'interprofession bi-	PEB / syndicat des scieurs	Coût spécifique valorisé au niveau bi-départemental	F	Scieurs, communes, CC,	Organisation de réunions par le PEB ou le syndicat et relai d'information par le biais de l'animatrice

départementale (parcours d'insertion GEIQ, job dating, etc.)					CFT (vers le PEB et vers les scieries)
c) Accompagner les opérateurs locaux dans leur projet de développement (investissement)	PEB / CCPMB	intervention PEB + Temps travail animatrice CFT	F	PEB, syndicat des scieurs	Appui par le PEB pour les demandes de financement des subventions d'investissement + appui complémentaire animatrice CFT
d) réalisation d'une étude pour analyser le potentiel d'installation de nouvelles scieries	PEB / Collectivités	A chiffrer	F/I	Syndicat des scieurs, ASDEFS, ONF, CNPFF, collectivités	Réalisation possible en interne au PEB
Possibilités de financement :					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
Dispositif 404 du FEADER « Investir dans ma scierie »		PRFB « Investir dans ma scierie »	Plan Forêt Départemental Axe 3 subvention aux investissements dans les scieries		
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
<u>Indicateur de suivi</u> : nombre d'entreprises du territoire recensées, nombre de projets identifiés					
<u>Indicateur de réalisation</u> : nombre d'entreprises enquêtées, nombre de projets accompagnés					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Action nouvelle / action poursuivie	
Pour pouvoir utiliser du bois local (fiche 22), il est nécessaire de maintenir des outils de 1 ^{ère} transformation les scieries		Tout au long de la charte forestière		Action poursuivie	

Axe 2 : Favoriser l'utilisation du bois local, dans la construction, le chauffage ou ailleurs

Action n° 22

Encourager et promouvoir les démarches d'utilisation de bois local, notamment auprès des entreprises et des collectivités, mais aussi des particuliers

Contexte / objectifs :

Compte tenu de la concurrence internationale très vive sur les sciages, avec une surcapacité de production en Europe, la compétitivité des bois locaux passe, outre la modernisation des outils de production, par une rationalisation des modes de commercialisation pour une meilleure visibilité de l'offre et par une amélioration de la capacité de réponse à la demande dans des délais garantis.

La valorisation passe également par un renforcement de l'image des produits issus de bois de pays auprès des maîtres d'ouvrages, des donneurs d'ordres et du client final. Cette revalorisation doit s'appuyer sur la marque Bois Qualité Savoie (BQS), qui compte pour l'instant un seul adhérent dans le Pays du Mont-Blanc (Scierie Socquet-Clerc à Combloux) et la certification Bois des Alpes.

La valorisation des bois de pays passe enfin par l'exemplarité de leur utilisation par les collectivités dans la construction des bâtiments publics.

Plusieurs bâtiments du territoire ont été réalisés depuis 2009 avec une partie de bois locaux (refuge du Goûter, église de Cordon, etc.). Il est nécessaire de le faire savoir auprès des opérateurs locaux pour les inciter à faire de même, leur montrer les possibilités et les accompagner techniquement pour le faire.

Avec la crise du scolyte, il apparaît désormais un nouvel objectif dans l'utilisation du bois bleu, qui représente depuis 2023, la majorité des bois mobilisés sur le territoire.

Descriptif de l'action :

Il est encore nécessaire de sensibiliser et d'accompagner les projets de construction en bois, dans une région où c'est pourtant une tradition ancienne. Aujourd'hui des spécialistes de la construction peuvent intervenir pour faciliter l'utilisation de bois dans les différents projets de l'habitat individuel ou collectif, aux bâtiments publics ou aux entreprises, par des conseils et des visites.

De nombreux outils et démarches existent dans ce sens, proposés par le PEB et les Communes forestières. Les projets de bâtiments publics en bois pourront aussi être accompagnés et valorisés par la suite.

D'autre part d'autres démarches sont lancées ces dernières années pour valoriser le bois local dans la production de différents objets : ski, couteaux, ou même en tant que matériaux dans le génie civil (caissons pour maintenir les talus). La charte doit donc identifier ces initiatives et les promouvoir sur le territoire et à l'échelle départementale.

Pour que le grand public soit plus sensible à l'utilisation de bois local, il est indispensable que les maîtres d'ouvrage, communiquent plus sur les démarches réalisées, la provenance des bois, les éventuels labels ou marques retenues, le bénéfice carbone, etc.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Promotion des événements organisés pour encourager la construction en bois local : visites de chantier,	PEB		F	CAUE, CNDB, COFOR, collectivités	Relai par l'animatrice CFT Avec pour objectif de favoriser l'utilisation de bois local dans les constructions

rencontres interprofessionnelles,					
b) accompagnement des projets de bâtiments publics et privés en bois local et communication sur intégration du bois local dans la commande publique	COFOR / PEB / CC	Temps travail interne structure et animatrice CFT	F	CAUE	Aide au montage de projets, recherche de financements, Accompagnement des élus et mise à disposition d'outils (techniques et juridiques), Encourager au recours à un ingénieur bois dans la conception des projets
c) Promouvoir les bâtiments réalisés en bois local sur le territoire et encourager les acteurs concernés à afficher les données de provenance, CO2 stocké	Entreprises / collectivité	Temps travail animatrice CFT	F	PEB / CMA / CCI / CA / communes / CC / COFOR	Identification, appui, promotion par l'animatrice CFT et transmission au sein du PEB / Promotion du prix départemental de la construction bois Haute-Savoie qui sera organisé à partir de 2025
d) Intégrer l'usage des bois scolytés en construction	Collectivités, entreprises,	Coût dépendant des projets	I	PEB, Fibois, Etat, associations	Sensibilisation des services techniques et commande publique/ diffusion résultat étude et webinaires

Possibilités de financement :

Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
	Bonification des aides de la DETR pour construction bois local CIMA mesure 3.3 valoriser le bois alpin comme ressource locale durable et performante	PRFB « construire ou rénover un bâtiment avec du bois local			

Indicateurs de suivi et de réalisation :

Indicateurs de suivi : nombre de démarches identifiées, nombre de projets réfléchis en bois scolyté

Indicateurs de réalisation : nombre de démarches promues et accompagnées, nombre de bâtiments dont la construction en bois a été valorisée

Lien avec autres actions de la CFT	Calendrier indicatif	Action nouvelle / action poursuivie
Fiche 43 partenariat PEB, fiche 21, fiche 31 (visite entreprises)	Tout au long de la charte forestière	Action poursuivie

Axe 2 : Favoriser l'utilisation du bois local, dans la construction, le chauffage ou ailleurs

Action n° 23

Sensibiliser aux bons usages du bois pour le chauffage (qualité du combustible, appareil, allumage, etc.)

Contexte / objectifs :

La forêt est une source d'énergie renouvelable, qui plus est locale. Le bois énergie issu de forêt peut être utilisé sous plusieurs formes : la bûche, la plaquette et le granulé. Pour rappel, 1m3 de bois (à 20% d'humidité) remplace 270 litres de fioul.

La plus grosse consommation sur le territoire correspond au bois buche, qui est le format classique utilisé depuis toujours pour le chauffage, des ménages en particulier. La plaquette forestière, est un produit qui provient directement de la forêt où elle est le résultat du broyage des sous-produits non valorisables en bois d'œuvre ou autres. Enfin, le granulé est la forme la plus travaillée qui est produite en usine par compactage des sous-produits issus de la valorisation du bois (sciure, copeaux...). Des circuits locaux de valorisation sont envisageables entre producteurs et consommateurs principalement pour le bois buche et le bois plaquette.

Depuis plusieurs années, le Pays du Mont-Blanc subit des périodes de pollution importantes aux particules fines (PM 10 et PM 2,5). Le chauffage au bois individuel est responsable de 70% des émissions de particules (PM10) selon Atmo AURA (inventaire 2021) sur le territoire de la Vallée de l'Arve. Le bois est une énergie renouvelable bénéfique pour la lutte contre l'effet de serre. Cependant, la combustion d'un produit de mauvaise qualité et dans une cheminée ou un poêle d'ancienne génération détériore fortement la qualité de l'air. Des études plus précises ont montré que tous les modes de chauffage au bois n'étaient pas en cause. Certains polluent beaucoup plus que les autres, principalement les appareils de chauffage en foyer ouvert, c'est-à-dire les cheminées ouvertes, ainsi que les appareils à bûche datant d'avant 1996.

L'ensemble de la Vallée de l'Arve incluant le Pays du Mont-Blanc est concerné par un Plan pour la Protection de l'Atmosphère, adopté le 16 février 2012 pour 41 communes. Son objectif est de réduire durablement la pollution de fond de vallée et ne pas se contenter de juguler les pics de pollutions épisodiques. Un des outils financiers mis en place dans ce cadre est le Fond Air-Bois visant à aider les propriétaires à changer leur poêle ou cheminée par un nouvel appareil de combustion plus performant, conforme aux exigences en termes de qualité des émissions. Ces appareils labellisés flamme verte 5 étoiles ont des rejets inférieurs à 50mg/Nm3 d'air. De 2019 à 2023 la Vallée de l'Arve a bénéficié d'un 2^{ème} PPA établi sur les mêmes objectifs. Ce programme est en cours d'évaluation.

Le territoire est également concerné par des démarches de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation du territoire aux changements climatiques, dans le cadre de Plans Climats Energie Territoriaux, puis de Plans Climats Air Energie Territoriaux qui encouragent l'utilisation des énergies renouvelables. Ces démarches font l'objet de mises à jour pour bien prendre en compte l'évolution des connaissances et des situations locales. Sur la CCPMB un nouveau PCAET sera adopté pour la période 2024-2030.

Descriptif de l'action :

Ne pas décourager les personnes qui souhaitent se chauffer au bois, mais les encourager à utiliser les bons appareils ainsi que des combustibles de qualité et en les informant sur les bonnes techniques de fonctionnement de leur appareil de chauffage.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre

a) Relayer les informations éditées dans le cadre du PPA auprès des utilisateurs de bois	CCPMB	Dans le cadre travail animatrice CFT + référent PPA CCPMB	F	SM3A / Communes / CCVCMB	
b) Organiser des temps d'information à destination des consommateurs de bois de chauffage sur les bonnes pratiques du chauffage au bois	CCPMB / CCVCMB /communes	Préparation en interne et intervenant extérieur Coût fonction du nombre d'interventions (dépense prévue dans le Fond Air Bois outil du PPA de l'Arve jusqu'en 2017)	F	SM3A, Communes, PEB, CRPF, union propriétaires, SYANE	Organisation de réunions d'information et/ou de formation plus poussées sur des sujets comme le choix du bois, l'allumage du feu, le fonctionnement des appareils, le stockage du bois avec une réflexion sur l'espace dédié dans l'habitat (urbanisme). Cela existe déjà de manière ponctuelle, il serait pertinent de le généraliser
c) Poursuivre la sensibilisation des producteurs locaux (qui sont aussi vecteurs d'information auprès de leurs clients)	PEB / collectivités	A chiffrer suivant modalités retenues	F	SM3A / CCPMB / CCVCMB / communes / Auvergne-Rhône-Alpes Bois Buche	Organisation de réunions d'information et/ou de formations plus poussées
Possibilités de financement :					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
	ADEME			Fond air bois (PPA)	
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de démarches relayées					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de temps d'information organisés pour utilisateurs et producteurs, nombre de participants					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Action nouvelle / action poursuivie	
Fiches 24 et 25, fiche 14 pour le travail avec ETF		Tout au long de la charte forestière		Action poursuivie	

Axe 2 : Favoriser l'utilisation du bois local, dans la construction, le chauffage ou ailleurs

Action n° 24

Encourager et accompagner les projets de chaufferie bois, et suivre les chaufferies en place dans leur fonctionnement (approvisionnement, gestion, etc.)

Contexte / objectifs :

La forêt est une source d'énergie renouvelable, qui plus est locale. Le bois issu de forêt peut être utilisé sous plusieurs formes : la bûche, la plaquette et le granulé.

Ce mode de chauffage, au-delà de l'utilisation par les ménages, peut aussi être développé dans le cadre de chaufferies collectives, voire de chaufferies publiques qui peuvent parfois alimenter des réseaux de chaleur. Ce type de chaufferie de puissance significative peut utiliser le bois sous la forme de plaquettes. L'installation d'une chaudière bois collective requiert des vigilances particulières tant en termes d'approvisionnement, de volumes de bâtiment à prévoir notamment pour le stockage, de prise en compte des règles d'urbanisme, ou encore des règles en termes de rejets dans l'atmosphère. Cela peut engendrer des surcoûts pour l'installation et la maintenance qui pourront être compensés grâce à des aides financières. Ce type de projet nécessite donc un appui plus important au moment de sa préparation, mais aussi pendant le fonctionnement de l'infrastructure.

Après la mise en fonctionnement de la première chaufferie collective publique en 2012 à Vallorcine, un deuxième réseau de chaleur sera mis en fonctionnement à Passy fin 2024.

Descriptif de l'action :

Il s'agit de faire connaître aux porteurs de projet potentiels (structures collectives et collectivités) les intérêts d'installer une chaufferie bois. Si le porteur est motivé, il faudra alors l'aider dans la recherche des financements publics existants.

Il faut en parallèle accompagner les chaufferies existantes, car l'utilisation de ce combustible requiert une plus grande vigilance : qualité des produits, taux d'humidité, provenance, ... Même si ces critères peuvent être intégrés dans le marché d'approvisionnement, ils nécessitent d'être contrôlés et suivis dans le temps. D'autre part, ce type d'infrastructure nécessite un suivi et une maintenance plus importante que les chaudières habituelles fonctionnant aux énergies fossiles. Un accompagnement et une formation des personnels responsables peuvent s'avérer nécessaires.

Pour les propriétaires privés, il peut être intéressant de les encourager à valoriser un certain pourcentage de bois énergie à destination des chaufferies locales, lors de leurs coupes de bois d'œuvre, le Conseil Départemental a d'ailleurs prévu une aide à ce niveau.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) encourager et accompagner les porteurs de projet	CCPMB / PEB	Temps travail animatrice CFT	F	SYANE, PEB, COFOR, CAUE, etc.	Rencontrer les porteurs de projet, les orienter vers les experts techniques, les exemples existants, et les appuyer ensuite dans la recherche de financement
b) créer de nouvelles chaufferies collectives / réseaux de chaleur bois	Communes / SYANE / CC / structures	En fonction des projets (500 000 à 2	I	COFOR, PEB	Appui à apporter aux porteurs pour le montage et la recherche de financements

	collectives privées	millions € / projet)			
c) accompagner les chaufferies en place, par un suivi technique et en termes approvisionnement	CCPMB / CCVCMB	Temps travail animatrice CFT et PEB	F	PEB / COFOR,	Diffuser les propositions de formation sur le sujet, faire des rencontres régulières avec les gestionnaires
d) Encourager les propriétaires forestiers privés à mobiliser un certain pourcentage de bois énergie à destination des chaufferies locales lors des coupes pour le bois d'œuvre	CNPF	Sur temps de travail agents	F	PEB, ASDEFS, CD 74, UFP 74	Sensibiliser les propriétaires Initiative envisagée de l'aide du Département mise en place pour la sortie en bois énergie de bois habituellement abandonné en forêt
Possibilités de financement :					
Europe	Etat	Région	Département		Local Autre
	Fond chaleur (ADEME / SYANE)		Plan Forêt Départemental : Subvention aux investissements d'exploitation des bois comme source d'énergie		
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de projets émergents					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de projets accompagnés, nombre de chaufferies ou réseaux de chaleur créés, nombre de chaufferies ou réseaux de chaleur suivis					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Action nouvelle / action poursuivie	
fiches 23, 25		Tout au long de la charte forestière pour a et c, en fonction des opportunités pour b		Action poursuivie	

Axe 2 : Favoriser l'utilisation du bois local, dans la construction, le chauffage ou ailleurs

Action n° 25

Réaliser des investissements pour faciliter l'approvisionnement en bois local (bois d'œuvre, mais aussi bois énergie, bûche, plaquette, granulés...) et pour améliorer les produits (séchage par exemple) pour les entreprises ou les collectivités

Contexte / objectifs :

L'organisation d'une filière bois énergie locale peut être envisagée en articulant les besoins de chaufferies publiques du territoire et des particuliers, les ressources disponibles et les entreprises productrices. Ces éléments ont été analysés dans le cadre du travail réalisé en 2012 sur l'Organisation de la filière bois énergie du Pays du Mont-Blanc qui a permis de cibler 4 types d'investissements nécessaires pour faciliter le fonctionnement de cette filière en circuit court :

- réalisation de places de dépôt en forêt, de l'ordre de 150m², cela est général envisagé dans les nouveaux projets de desserte (voir fiche 12)
- réalisation de places de regroupement (zone de 5000m²) pour regrouper les bois d'un massif forestier, le tirer, le cuber et le valoriser
- création de plateformes de transformation (pour regrouper, broyer ou fendre, puis sécher le bois collecté et ainsi créer de la valeur ajoutée)
- création de hangars tampons (aux abords des chaudières) pour anticiper le stockage nécessaire à l'approvisionnement en conditions difficiles.

Les investissements à l'amont du processus, peuvent être pris en charge par les propriétaires de forêt (places de dépôt, places de regroupement).

Le développement d'infrastructures relatives aux procédés de transformation relève plus de la responsabilité des entreprises ou des collectivités, si celles-ci souhaitent s'engager dans le domaine de production de plaquette forestière.

Enfin, la création de hangars tampon, est à mettre en lien avec le projet de création de chaufferie bois et sera donc porté en général par le maître d'ouvrage voir son fournisseur.

En complément, la tempête de 2019 qui a touché une partie du territoire a montré l'intérêt pour un territoire de disposer de plateforme logistique en vallée, pour pouvoir stocker le bois d'œuvre hors forêt dans l'attente d'une commercialisation dans des conditions favorables. Une structure de ce type aurait de nombreux intérêts pour répondre aux besoins du Pays du Mont-Blanc.

Enfin, une étude menée par le PEB en 2022 a confirmé le potentiel d'installation d'une unité de production de granulés à l'échelle du Département. Cela peut notamment s'envisager à proximité d'industriels producteur d'énergie fatale. Certaines entreprises sont concernées sur le Pays du Mont-Blanc et pourraient potentiellement s'engager à l'avenir dans ce type de projet.

Descriptif de l'action :

Dans cette action on se concentrera sur l'appui à la création d'équipements pour permettre la transformation des produits et l'amélioration de leur qualité, puis le stockage à proximité des chaufferies (hangar tampon). Il s'agira avant tout de recenser les projets potentiels et de les accompagner (recherche de terrain, recherche de subvention), que les porteurs soient publics ou qu'il s'agisse d'entreprises.

Préalablement à cette action, d'autres facteurs doivent être traités pour que la filière fonctionne en circuits courts. En effet, même si la ressource présente sur le territoire, elle reste difficilement mobilisable pour des raisons évoquées dans d'autres fiches :

- manque de desserte pour sortir le bois des forêts (fiche 12)
- morcellement de la forêt privée (qui rend difficile l'exploitation d'une majorité des forêts (fiche 13)
- modalités de vente, qui ont tendance à privilégier la vente en bloc et sur pieds,
- règles d'exploitation (fiche 11),
- etc.

La fiche intègre désormais deux nouvelles actions qui répondent à de nouveaux besoins :

- la création de plateforme logistique pour répondre aux besoins de stockage du bois d'œuvre, notamment quand des exploitations doivent être faites en urgence (tempête, etc.)
- la création d'une potentielle unité de production de granulés, qui pourrait voir le jour sur le territoire.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Identifier les projets potentiels et les accompagner	CCPMB	Temps travail animatrice	F	PEB, ONF, CNPF, COFOR, SYANE...	
b) Approfondir les réflexions et réaliser des équipements pour améliorer la qualité des produits, notamment par le séchage (hangar bois buche, plateforme plaquette...)	Entreprises / Collectivités	A chiffrer suivant les dimensions du projet	I	PEB, COFOR, SYANE	Réalisation de structures pour faciliter le séchage du bois buche ou des plaquettes produites localement (plateforme de valorisation ou hangar de séchage) Etude de faisabilité
c) Réaliser des investissements pour stocker la ressource à proximité des chaufferies collectives (hangar stockage)	Communes ou structure collective	En fonction des projets	I	PEB, COFOR, SYANE	Réaliser des structures pour stocker la ressource bois à proximité des chaudières Etude de faisabilité
d) accompagner les projets de plateforme logistique en vallée	Collectivités / Entreprises	A chiffrer suivant projet défini	I	ONF / COFOR / CNPF / PEB / SYANE	Travaux de construction de plateforme de stockage, tri, arrosage des bois
e) Suivre la structuration de la filière de par ses répercussions sur le territoire (environnement), aider à lever les freins existants pour faciliter la mobilisation et être vigilant pour ne pas faire de l'exploitation	CCPMB / SYANE / PEB /		F	CCVCMB / communes / ONF / CNPF / COFOR	Assurer un suivi des projets émergents et rester vigilant sur les attentes environnementales. Sensibiliser les élus sur les freins existants qui freinent la valorisation possible des produits : difficultés d'accès, modalités de vente, etc.

uniquement de bois énergie (le garder en sous produit)					
f) réflexion pour une éventuelle création d'une unité de production de granulés	Entreprises	A chiffrer	I	PEB / SYANE / Collectivités	A l'échelle Départementale un potentiel d'installation d'une unité a été confirmé. Certains industriels locaux se penchent sur la question pour utiliser leur chaleur fatale
Possibilités de financement :					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
	CIMA (obj2.1)	PRFB aide à l'aménagement de plateformes logistiques	Plan Forêt Départemental : Subvention aux investissements d'exploitation des bois comme source d'énergie		
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de projets identifiés, réflexion sur un projet de plateforme en plaine lancée					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de projets aidés, nombre d'investissements réalisés,					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Action nouvelle / action poursuivie	
Fiche 12 pour création place de dépôt en forêt, et création dessertes permettant sortie du bois énergie de la forêt, fiches 22 et 23		Tout au long de la charte forestière pour a et d, en fonction des opportunités pour b, c, d et f		Action poursuivie	

Axe 2 : Favoriser l'utilisation du bois local, dans la construction, le chauffage ou ailleurs

Action n° 26

Envisager de nouveaux concepts pour valoriser les ressources locales sur le territoire

Contexte / objectifs :

La ressource en bois local est utilisée depuis très longtemps dès les premiers hommes apparus sur le territoire. Les deux usages principaux que sont la construction, puis le chauffage sont dépendants des marchés en place à des échelles bien plus vastes que le territoire. Cela a pu amener à des déséquilibres de valeur, avec une part des produits provenant de l'extérieur importante et dont les coûts sont parfois inférieurs aux produits du territoire.

Fort de ce constat, il y a une tendance de plus en plus développée à voir se raccourcir les circuits de commercialisation pour encourager la valorisation locale des produits.

De nouveaux concepts sont en train d'émerger, ceux-ci doivent être approfondis pour envisager une mise en œuvre sur le territoire.

Descriptif de l'action :

Le principe serait d'approfondir des idées émises lors de réunions de travail sur le territoire. En fonction des motivations des acteurs, des solutions pourront être retenues puis testées sur le territoire. Ces études pourraient aussi être confiées à des étudiants en stage.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Lancer une réflexion sur les concepts de structure type coopérative qui proposerait différents services (séchage, transformation, qui puisse par exemple s'adresser aux propriétaires forestiers ou entreprise locales)	Entreprises / Collectivités	A chiffrer suivant motivation des acteurs sur le sujet	F	PEB / SYANE / COFOR / Champ des cimes /	Benchmark à réaliser, Test autour de cas concrets comme livraison de bois, transformation en plaquettes ou granulés, etc.
b) Réfléchir à d'éventuels contrat de réciprocité territoriale (pour l'approvisionnement par exemple) entre une collectivité ayant des projets dans un domaine (construction bois par exemple) et une collectivité ayant des ressources à lui fournir.	Collectivités / COFOR	A chiffrer suivant motivation des acteurs sur le sujet	F	Territoires régionaux ayant expérimenté ces démarches	Benchmark à réaliser, Analyse juridique faisabilité, test,

Possibilités de financement :

Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre

Indicateurs de suivi et de réalisation :

Indicateurs de suivi : 1 concept étudié

Indicateurs de réalisation : 1 concept engagé

Lien avec autres actions de la CFT	Calendrier indicatif	Action nouvelle / action poursuivie
	Quand une opportunité se présentera	Action nouvelle

Axe 3 : Sensibiliser le public au sens large à la forêt

Action n° 31

Encourager une démarche commune de promotion / sensibilisation pour les habitants et les touristes, en s'appuyant sur la valorisation des métiers de la forêt et du bois

Contexte / objectifs :

Si la forêt est une composante physique très présente dans le paysage du Pays du Mont-Blanc, la relation de la population à la forêt est aujourd'hui multiforme. Faute de transmission d'une culture forestière ou d'une connaissance de la forêt comme écosystème, il n'existe pas aujourd'hui une vision partagée de la forêt au sein de la population.

La découverte de la forêt dans le cadre scolaire est un moyen privilégié de construction d'une vision partagée de la forêt, dans la diversité de ses aspects et de ses fonctions. Elle suppose une relation de partenariat suivie avec l'éducation nationale et les acteurs de la forêt, dans le cadre du programme d'action du réseau d'éducation à l'environnement du Pays du Mont-Blanc.

La vocation touristique du Pays du Mont-Blanc amène à intégrer la forêt comme une composante de l'offre touristique afin de dépasser les antagonismes traditionnels entre l'exploitation forestière et l'activité touristique, ou entre l'exploitation forestière et la préservation des milieux naturels.

Les acteurs forestiers peuvent contribuer au dynamisme touristique local, par la connaissance authentique qu'ils ont du territoire et de ses activités, authenticité recherchée par les publics touristiques.

L'identité forestière du Pays du Mont-Blanc est très peu affirmée jusqu'ici à travers les manifestations professionnelles ou grand public.

La promotion de l'identité forestière du Pays du Mont-Blanc passe par des actions de communication coordonnées à l'échelle du territoire sous l'égide des intercommunalités.

Descriptif de l'action :

Il est proposé de poursuivre les temps d'échange avec les intervenants du réseau d'éducation à l'environnement du Pays du Mont-Blanc des deux communautés de communes, sur les contenus des animations proposées au scolaires du territoire sur la thématique de la forêt, afin d'aller au-delà de la découverte de l'écosystème et d'aborder la question de la gestion multifonctionnelle, telle qu'elle est mise en œuvre sur le territoire.

D'autre part, il s'agit d'organiser des événements ou animations dédiées à la découverte de la forêt et de sa gestion sur le terrain, avec des rencontres de professionnels, à l'image de ce qui a pu être fait aux Contamines-Montjoie en 2009 ou à Megève dans le cadre du martelloscope. Il pourra s'agir d'événements ponctuels ou de cycle d'animations, l'objectif étant de toucher le plus de monde possible, locaux comme visiteurs. Cela pourra se faire en forêt, mais aussi au sein des entreprises du territoire. Il existe de nombreux formats possibles qui se développent ces dernières années et qui permettent de parler de la forêt en intérieur : spectacle/débat, table-ronde, soirée dédiée, projection de films, etc. Cela permet de toucher différents types de public.

Il faut également prévoir une sensibilisation ciblée à certains publics comme les jeunes, en dehors des temps scolaires ou les personnes âgées, en faisant intervenir des personnes référentes du territoire hors forêt : temps d'activité périscolaires, centres de loisirs, maison de retraite, centre de vacances...

Enfin, il paraît opportun de travailler entre les différents acteurs gestionnaires forestiers du territoire à la définition d'une trame commune pour l'information des chantiers, en plus de la signalétique obligatoire déjà traitée par le passé. Cette signalétique harmonisée permettrait de relayer des messages clés et des données au grand public pour une bonne compréhension des interventions et du dérangement occasionné.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F / I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) mettre en adéquation les offres existantes en animation nature avec la réalité de la gestion forestière et du travail des professionnels du secteur	CCPMB	Temps de travail de l'animatrice, des coordinateurs et animateurs (1/2 journée à renouveler tous les ans ou tous les 2 ans)	F	Réseau éducation environnement (CCPMB, CNM, CCVCMB + élargissement ex réseau Empreintes), ONF, CNPF, PEB, ...	Réaliser des demi-journées d'échange et de formation avec les animateurs du réseau d'éducation nature du territoire et les référents techniques forêt/bois par animatrice CFT
b) organiser des événements de découverte de la forêt en s'appuyant par exemple sur des visites de chantiers, ou d'entreprises, prévoir des temps de découverte spécifiques aux professionnels du tourisme	CCPMB / CCVCMB / Communes / Union propriétaires / PEB / ONF	temps de travail pour la préparation + frais liés aux événements (2 à 10 000 €/ événements ou projet suivant les modalités de promotion et de participation)	F	ASDEFS, ONF, CNPF, ASTERS, Fédération chasseurs, propriétaires, communes, OT, etc.	Organisation d'événements ponctuels ou multiples, représentatifs pour le territoire, avec le maximum de partenaires et avec des cibles larges : locaux, touristes, ... Cela peut se faire lors de journées à thème nationale (ex : Tous en forêt) Envisager de nouvelles modalités comme des animations et sorties en forêt, visite réseau de chaleur Mobiliser service communication des communes
c) proposer des animations/ soirées sur la thématique de la forêt (hors forêt) en faisant intervenir des professionnels / des propriétaires table ronde / soirées d'information grand public sur la forêt (sur le changement climatique par exemple) Envisager l'organisation de spectacle-débat, la réalisation de films	Partenariat Union des propriétaires / CCPMB / CCVCMB / Communes / ONF / CNPF COFOR / CEN / PEB	temps de travail de coordination et participation des personnes intéressées, mobilisation de prestataire éventuels	F	OT / Communes / + structures accueil (école, garderies / centre de loisirs, maison de retraite, centres de vacances...)	Recenser les intervenants potentiels disponibles, Adapter l'offre aux différents publics cibles Rechercher les intervenants potentiels et mettre en relation les personnes.
d) créer une trame signalétique commune d'information sur les chantiers forestiers – expliquer l'intérêt de l'exploitation par le rajeunissement de la forêt	Partenariat CCPMB / CCVCMB / ONF / CNPF / communes	Temps de travail de chacun des partenaires impliqués, le coût de réalisation du panneau est normalement à la charge du prestataire retenu	F	CCPMB/ CCVCMB/ONF/ CNPF/ Communes	Mise en place d'un groupe de travail sur le territoire pour définir le contenu type à proposer à chaque porteur de travaux en forêt (trame prédéfinie, informations qui présentent le chantier...)

					Lien à faire avec autres démarches menées sur ce sujet (par ASDEFS par exemple)
e) Reprendre la communication avec les médias par des messages plus clairs et compréhensibles	CCPMB / CCVCMB / ONF / CNPF / COFOR / PEB	Temps de travail de chacun des partenaires impliqués	F	Communes	Formuler collectivement les messages à promouvoir, proposer des témoignages, rubriques récurrentes de découvertes, etc.
f) Sensibilisation du grand public sur le terrain, dans le cadre du travail de médiation mené par les animateurs / maraudeurs / écogardes mobilisés avec les principaux messages de connaissance et de vigilance	CCPMB / CCVCMB	Mobilisation personnels dédiés pour pédagogie et cohabitation des activités	F	Communes / ONF / CNPF / UFP74 / FDC 74 / CEN-Asters	Dans le cadre des missions de sensibilisation affectées aux agents sur le terrain, intégrer des messages sur le respect de la forêt (faune/flore), de sa gestion et de sa protection (risque dégradation, feu, etc.)
Possibilités de financement :					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
LEADER			Contrat Hautes Savoie nature		
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
<p><u>Indicateurs de suivi</u> : nombre d'acteurs du réseau d'éducation impliqués dans la démarche, nombre de projets de découverte préparés, nombre de partenaires impliqués dans ces projets, réflexion relancée sur la trame signalétique commune,</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de rencontres avec le réseau d'éducation organisées, nombre de projets de découverte réalisés, nombre d'animation / rencontres hors forêt réalisées, nombre de participants à chacun de ces projets, intégration des sujets forestiers dans les messages des médiateurs sur le terrain,</p>					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Action nouvelle / action poursuivie	
Fiche 32, 33 et 34 complémentaires et fiche 11 visant à améliorer conditions exploitation.		Tout au long de la charte forestière		Action poursuivie	

Axe 3 : Sensibiliser le public au sens large à la forêt

Action n° 32

Développer l'offre d'itinéraires de découverte ou d'autres supports physiques ou virtuels de découverte de la forêt

Contexte / objectifs :

Si la forêt est une composante physique très présente dans le paysage du Pays du Mont-Blanc, la relation de la population à la forêt est aujourd'hui multiforme. Faute de transmission d'une culture forestière ou d'une connaissance de la forêt comme écosystème, il n'existe pas aujourd'hui une vision partagée de la forêt au sein de la population.

La vocation touristique du pays du Mont-Blanc amène à intégrer la forêt comme une composante de l'offre touristique afin de dépasser les antagonismes traditionnels entre l'exploitation forestière et l'activité touristique, ou entre l'exploitation forestière et la préservation des milieux naturels.

Il existe différents équipements sur le territoire dont la vocation est de sensibiliser sur la thématique de la forêt (sentiers thématiques sur la forêt, martelloscope, etc.).

Descriptif de l'action :

Il est important d'innover dans l'offre d'activités touristiques de découverte en proposant de nouveaux outils et de nouvelles formes pédagogiques d'appropriation des problématiques forestières que ce soit pour les locaux ou les touristes.

Il faut au préalable faire un état des itinéraires existants et envisager des travaux voir des renouvellements quand cela s'avère nécessaire. Des démarches sont en cours à ce niveau dans chaque communauté de communes via les schémas directeurs de la randonnée qui doivent être mis à jour. Il faudra s'en rapprocher pour voir ce qui concerne la forêt et le bois. De nouveaux itinéraires peuvent également être imaginés en tenant compte des attentes du public actuel, en association les acteurs du tourisme. Le Pays du Mont-Blanc est labellisé depuis 2023 Pays d'Art et d'Histoire. Il y a matière sur le territoire à valoriser le patrimoine forestier, l'histoire de l'évolution de l'exploitation forestière et de la transformation du bois.

Il faut aussi prévoir le développement d'autres supports de découverte, physiques ou virtuels, comme cela a pu se faire à Megève avec le martelloscope, et qui pourraient s'adresser à un public différent, pas forcément concerné par les itinéraires pédestres habituels (non marcheurs...). Différents outils de découverte virtuelle du milieu se sont développés ces dernières années avec l'application Rando nature, dans laquelle la forêt peut être expliquée. L'usage de casque à réalité virtuelle pourrait aussi être développé.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) mettre à jour les états des lieux existants : où, géré par qui et dans quel état ? Proposition des solutions aux problèmes rencontrés	CCPMB / CCVCMB	Temps de travail	F	Communes / CC/ ONF / services sentier / CD 74 / ASTERS	Les schémas directeurs de la Randonnée établis par CC doivent être mis à jour. Il faudra se rapprocher d'eux pour voir comment est traité le sujet de la forêt et du bois, puis réfléchir aux pistes d'amélioration de l'existant et faire le point

					avec les communes concernées
b) réaliser de nouveaux itinéraires de découverte autour de la forêt et du bois –	Communes, CC, ONF, CNPF propriétaires	Très variable suivant les projets (de l'ordre de 40 000 € /itinéraire)	I	CD 74 / réseau éducation environnement / commissions sentier / OT / ASTERS	Dans le cadre des réflexions en cours voir pour créer des itinéraires en lien avec forêt (en fonction aussi des résultats de l'opération a)
c) développer d'autres supports physiques ou virtuels de découverte comme un simulateur forestier (casque à réalité virtuelle) qui permettrait de voir l'évolution de la forêt	Communes, CC, ONF, CNPF, PEB propriétaires	Très variable suivant les projets (de 10 000 à 60 000 € / projet)	I	Collectivités / ONF / CNPF / CD 74/ OT / ASTERS	Créer d'autres martelloscope ou autres lieux de découverte, voir un logiciel, un site internet, une application smartphone, ... Idée du casque de réalité virtuelle pour voir l'évolution de la forêt suivant les interventions possibles pour faire comprendre que les coupes d'arbre ne sont qu'une étape dans la vie de la forêt (peut être couplé avec le projet d'exposition sur chantier exemplaire)
d) valoriser le patrimoine forestier et l'histoire de l'évolution de l'exploitation forestière et de la transformation du bois	Communes, OT, associations, Guides du patrimoine / Accompagnateurs en moyenne montagne CCPMB, CEN-74	A déterminer le moment venu	F/I	CCPMB, CCVCMB, ONF, COFOR, CNPF, PEB,	Faire le lien avec démarches Pays d'Art et d'Histoire du Mont-Blanc, Rando nature
Possibilités de financement :					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
LEADER			Contrat Haute Savoie nature / PDIPR		
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
<u>Indicateurs de suivi</u> : un état des lieux entrepris, un projet d'itinéraire identifié, un projet de support autre identifié, une action réfléchiée en lien avec le PAH					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre d'itinéraires existants recensés, nombre de projets préparés, type de cibles attendues, une action mise en œuvre en lien avec le PAH					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Action nouvelle / action poursuivie	
Fiche 15, fiches 31 et 33, fiche 42 autour de la sensibilisation des usagers		Démarrer l'état des lieux dès le début CFT, puis mise en œuvre en fonction des opportunités		Action poursuivie	

Axe 3 : Sensibiliser le public au sens large à la forêt

Action n° 33

Sensibiliser et former les élus et les propriétaires à la gestion forestière

Contexte / objectifs :

Le taux de renouvellement important des élus municipaux, observé lors des dernières élections municipales, et l'évolution sociologique, avec de nombreux élus qui ne sont pas d'origine rurale, créent le besoin d'une sensibilisation et d'une formation à la sylviculture. Dans la première charte, ce constat était déjà valable, mais les formations organisées n'ont cependant pas eu le résultat escompté. En effet le format imposait souvent des formations à la journée ; or les élus ont peu de disponibilité. Le format a alors été revu avec des propositions en fin de journée, ou sur des durées réduites en webinaire pour favoriser la participation. Cela n'a pas toujours les résultats escomptés. Les élus référents à la forêt dans leur commune déplorent cependant le manque d'intérêt qui peut être observés au niveau des autres élus de la commune et une méconnaissance des sujets forestiers au niveau des service communaux.

Les propriétaires privés entretiennent une relation souvent très distendue avec la gestion de leurs parcelles forestières, dont ils ignorent parfois jusqu'à la localisation. Une première phase de sensibilisation générale a pu avoir lieu depuis le recrutement du technicien CRPF qui a organisé dès 2010 des réunions d'information à destination de la plupart des propriétaires forestiers du territoire, pour leur présenter les outils et services à leur disposition. Des réunions ont pu être organisées ces dernières années auprès des propriétaires pour leur présenter le fonctionnement des associations de propriétaire ou bien du site La Forêt Bouge (qui permet la diffusion de connaissance et d'outils). Cependant, pour le développement d'une gestion forestière durable et pour une meilleure mobilisation de la ressource forestière, ces thématiques restant assez technique, il convient d'approfondir le sujet si l'on ne dispose pas de cette culture au sein de son environnement familial ou professionnel. C'est un préalable à toute participation à la mise en place d'un document de gestion, l'adhésion à une structure collective, la réalisation de travaux, etc.

Descriptif de l'action :

Afin de développer la culture forestière et les connaissances des propriétaires forestiers et des élus, il convient d'organiser des temps d'échange spécifiques à leur fonction, de formats variables et sur des sujets divers. En effet, il faut pouvoir s'adapter aux attentes de chacun et varier les approches pour assurer une meilleure diffusion et une bonne sensibilisation aux thématiques importantes.

Ainsi une approche en salle ou sur le terrain pourra être proposée, avec des durées courtes (élus) ou plus longues (propriétaires) suivant les disponibilités de chacun.

Parmi les cibles, il est important de pouvoir s'adresser aux plus d'élus possibles au sein des conseils municipaux (pour que l' élu référent ne soit pas le seul à connaître ses sujets) mais aussi au niveau des services concernés au sein de la mairie (urbanisme, technique, voirie, commande publique, communication, etc.).

De même, de nombreux sujets pourront être abordés, allant des aspects économiques de la gestion forestière (modalités de vente, prix du bois, perspectives futures...), aux aspects techniques (techniques de sylviculture...), en passant par les enjeux liés à la faune sauvage et à la biodiversité qui sont aussi pris en compte, jusqu'à des aspects plus ludiques comme l'utilisation de martelloscopes (qui permettent de simuler les choix des arbres à couper dans une parcelle).

Il a longtemps été proposé aux élus des communes de participer aux martelages réalisés par l'ONF sur les parcelles devant faire l'objet de coupe. Cette pratique permettait de diffuser de nombreuses informations aux élus participants, de manière très concrète. Cette pratique pourrait être relancée.

Ces temps d'information pourront également s'organiser occasionnellement de manière conjointe entre élus et propriétaires, lorsque les interventions peuvent être bénéfiques pour chaque acteur (impact de la faune sauvage, par exemple).

Des supports dédiés pourront être produits pour maintenir la diffusion d'information dans le temps, en collectant des renseignements auprès des principaux partenaires impliqués. Les outils informatiques pourront ainsi faciliter le transfert d'information pour les personnes qui ne peuvent participer physiquement à ces différentes démarches.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) organiser des temps d'échange, de découverte et de formations spécifiques aux élus (propriétaires publics et aménageurs) et agents des communes	COFOR / ONF / CCPMB / CCVCMB	Envois et frais d'intervenants, propres à chaque temps et en fonction du milieu	F	Communes / CNPF / ASTERS	En salle ou sur le terrain, les élus et agents seront conviés à échanger, découvrir et se former sur différentes thématiques en fonction des besoins émis et du contexte / intégrer les nouveaux enjeux (changement climatique, risque incendie, métiers de l'aval de la filière, etc.) Ou en format participation au martelage
b) organiser des temps d'échange, de découverte et de formations spécifiques aux propriétaires privés	Union des propriétaires forestiers privés 74 (section PMB) / CNPF	Envois et frais d'intervenants, propres à chaque temps et en fonction du milieu	F	CNPF / COFORET / Communes / CCPMB / CCVCMB / ASTERS	En salle ou sur le terrain, les propriétaires seront conviés à échanger, découvrir et se former sur différentes thématiques en fonction des besoins émis et du contexte / intégrer les nouveaux enjeux (changement climatique, risque incendie, métiers de l'aval de la filière, etc.)
c) créer et diffuser des supports d'information spécifiques au territoire, mais aussi recueillir des informations de base pouvant profiter aux élus ou aux propriétaires (compilation informations diffusées lors des temps d'échange)	Partenariat CCPMB / COFOR / ONF / Union propriétaires / CNPF...	Temps travail animatrice CFT + partenaires	F	ASTERS	Pour créer ce genre d'outil, collecter les données diffusées lors des temps d'échange et compléter par des données spécifiques au territoire. Diffuser régulièrement ce genre d'outils pour relancer la discussion autour de la forêt et de sa gestion

Possibilités de financement :					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de projets montés, nombre d'invités sollicités <u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de temps organisés, nombre de participants, nombre de supports préparés et diffusés					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Action nouvelle / action poursuivie	
Fiches 14, 15, 16, 51, 52 et 53		Tout au long de la charte forestière		Action poursuivie	

Axe 3 : Sensibiliser le public au sens large à la forêt

Action n° 34

Sensibiliser le jeune public aux usages et métiers de la forêt, pour réduire les conflits d'usage et faire comprendre les grands enjeux autour de ce milieu ou susciter des vocations

Contexte / objectifs :

De plus en plus, la société remet en cause le rôle de production de la forêt pour voir dans ce milieu un monde idéalisé à mettre en réserve. De fait, il est de plus en plus difficile d'intervenir en forêt, et les conflits se multiplient, autour de l'exploitation ou de la desserte. Souvent, en apportant de la connaissance, ces conflits se résolvent et des consensus peuvent émerger. La diffusion de ces idées est alors possible.

Dans le même temps, la filière rencontre des problèmes de main d'œuvre avec des manques, notamment en ouvriers sylvicoles ou bûcherons. Dans nos vallées, l'activité en forêt est pourtant compatible avec une double activité saisonnière, en lien avec le tourisme hivernal.

Enfin, la forêt est aujourd'hui touchée par le changement climatique et un témoin accessible de ce phénomène. Par ce biais, il permet son étude comme les réflexions, aussi parce que la gestion de la forêt ne peut s'envisager que sur le long terme.

Le public jeune est une cible privilégiée car beaucoup plus ouverte à la discussion et à l'échange que les adultes. Ils peuvent intégrer des notions qui leur serviront à l'âge adulte et permettront ainsi de réduire certains conflits d'usage qui peuvent exister parfois par méconnaissance ou mauvaise interprétation. Cette cible peut aussi être impactée par les actions menées dans le cadre de son orientation professionnelle pour le choix des filières de formation vers lesquelles elle s'orientera. Ainsi cela peut répondre aux problèmes de méconnaissance de ces métiers et de difficulté de recrutement.

Descriptif de l'action :

Les actions à mener pourront s'adresser aux différents niveaux scolaires, des écoles aux étudiants en passant par les collégiens et lycéens, en mettant l'accent sur l'une ou l'autre des problématiques précédentes. Il est envisagé d'intervenir directement dans les établissements de formation.

Ces actions pourront également viser à apporter aux enseignants, professeurs principaux et conseillers d'orientation des informations sur les métiers de la forêt et les thématiques forestières.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F / I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Intervention dans les écoles primaires sur la forêt et distribution de supports d'information	Communautés de communes / ONF / CNPF	35 / 40 000 € (suivant prise en charge coût réalisation livret et interventions en classe)	F	Communes, Sylv'ACCTES, COFOR, PEB, en lien avec l'Inspection de l'Education Nationale et en complémentarité avec le programme des réseaux d'éducation à l'environnement des CC	Mise à jour du livret Sylv'ACCTES créé en 2023 Création d'animation et de supports pour intervenir dans les classes et sur les différents niveaux. Informers les services enfance jeunesse des communes

b) Communiquer auprès des collégiens et lycéens sur la valorisation des métiers forêt / bois	PEB / Communautés de communes	20 000 € / salon	F	CD 74 / IEN / communes / COFOR	Organisation d'un salon des métiers dédiés et/ou présence sur les salons d'orientation du territoire pour présenter les métiers du bois et de la forêt
c) Réflexion sur un parcours pédagogique plus long au collège et une fois dans la scolarité pendant plusieurs temps de l'année scolaire (5 ^{ème} , 4 ^{ème} ou 3 ^{ème} en lien avec le programme de SVT)	Communautés de communes / PEB /	A chiffrer	F	CD 74 / IEN / communes / Sylv'ACCTES / CREA	Intervention sur le principe du projet « un Berger dans mon école », remanié en « un forestier dans mon collège » : Mobilisation de professionnels différents, préparation de supports pédagogiques dédiés...
d) Intégrer des étudiants forestiers et des lycées sur des besoins du territoire dans des programmes de sciences participatives	Collectivités / CREA	1000 € (frais de déplacements étudiants)	F	IEN/ CREA/ISETA	Promouvoir les programmes de sciences participatives type Phenoclim ou « aux arbres citoyens » ; Intégrer des étudiants dans les présentations des métiers de la forêt...

Possibilités de financement :

Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
LEADER			Contrat Haute-Savoie Nature pour préparation Intervention dans collège et support + SIEL pour financer animation	Participation CC au financement du livret Sylv'ACCTES	Mécènes

Indicateurs de suivi et de réalisation :

Indicateurs de suivi : nombre de programmes d'animation / parcours pédagogiques établis et proposés aux établissements scolaires par niveau, nombre de projets réfléchis avec étudiants ou lycéens

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de classes bénéficiant d'une intervention ponctuelle sur la forêt,
- Nombre de livrets distribués et autres supports distribués
- Nombre de classe de collège bénéficiant d'un projet plus long sur la forêt
- Nombre de classes s'intégrant à un projet de science participative sur l'arbre et la forêt
- Nombre projet réalisés avec intervention des étudiants forestiers
- Nombre de salon de valorisation des métiers forêts-bois organisé ou participation au salon d'orientation et nombre de jeunes rencontrés à ces salons

Lien avec autres actions de la CFT	Calendrier indicatif	Action nouvelle / action poursuivie
Avec les actions 16, 31, 32, 41, 42, 43 et 51	Tout au long de la durée de la charte	Action nouvelle

Axe 4 : Améliorer la prise en compte des autres rôles joués par la forêt (protection / biodiversité / stockage carbone / accueil)

Action n° 41

Améliorer notre connaissance des différents rôles joués par la forêt sur le territoire (mesurer les impacts précis)

Contexte / objectifs :

Les forêts du Pays du Mont-Blanc jouent différents rôles qui s'expriment de manière importante par rapport à d'autres territoires et qui s'expliquent notamment par :

- sa configuration géologique et topographique favorables aux aléas naturels,
- sa densité de population et sa fréquentation touristique pour son rôle d'accueil,
- sa capacité de captation du carbone atmosphérique en forêt en croissance et dans les produits issus du bois d'œuvre (construction, ameublement...).
- Une entité géographique homogène délimitée par des crêtes et des vallées délimitant une entité écologique et des réservoirs biodiversité de première importance, avec des espèces animales et végétales remarquables, pour lesquelles la forêt représente un habitat très important.

Afin d'assurer le maintien de ces différents rôles, la forêt doit être gérée, ce qui n'est pas le cas sur une majorité des forêts du territoire.

D'autre part, différents dangers peuvent perturber l'état actuel des forêts, comme les attaques d'insectes ravageurs (par exemple le scolyte) qui peuvent décimer des massifs forestiers entiers ou les changements climatiques amorcés qui accentuent les phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes, sécheresses, grosses chutes de neige...).

Il est donc important de bien connaître les différentes fonctions assurées par la forêt aujourd'hui, pour anticiper les conséquences de ces menaces et en tenir compte dès aujourd'hui avec des mesures de gestion apportées.

Un observatoire de la forêt a été installé sur la commune des Houches en 2017-2018. Il fait l'objet d'un suivi tous les 10 ans.

Un autre a été mis en place à l'échelle du Département, avec l'implication de l'ONF et du CNPF, grâce au soutien du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Descriptif de l'action :

Il convient de recenser et regrouper toutes les connaissances sur les fonctions jouées par les forêts du territoire. Cela pourra se faire notamment par la compilation des données existantes sur la protection contre les risques naturels, sur la localisation des corridors écologiques, les recensements d'espèces remarquables ou protégées. La participation à la démarche Sylv'Acctes nous a aussi apporté des éléments de connaissance concernant le rôle en matière de stockage et de séquestration du carbone sur le territoire.

D'autre part, il est nécessaire, de mesurer précisément sur le terrain la situation de plusieurs types de forêts représentatives à travers la mise en place de placettes permanentes de suivi. Cela fonctionne déjà pour l'observatoire installé aux Houches. Cela permet de mesurer les conséquences des différents phénomènes sur la forêt du territoire en général. Des méthodologies sont proposées dans ce domaine et peuvent être appliquées localement.

Cette action sera complétée par l'action 42 qui viendra informer et sensibiliser sur ce sujet et faire évoluer les pratiques de gestion et l'action 43 qui prévoit la mise en pratique et la valorisation des actions menées ainsi que la recherche de fonds spécifiques.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Recenser les connaissances sur les rôles joués par les forêts du territoire en compilant les données connues (zones vertes PPR, corridor, etc.)	Partenariat CCPMB / ONF / CNPF	Sur temps de travail des agents	F	RTM/ Communes / CCVCMB / ASTERS / SM3A/ Fédération chasseurs/CREA/ ONF/CNPF/ naturalistes indépendants / LPO ...	Compilation de données existantes sur les caractéristiques de notre forêt fasse aux différents rôles qu'elle joue : protection contre les risques naturels (carte PPR zones vertes), biodiversité (corridors, inventaires des espèces et des habitats), localisation des captages d'eau en forêt, etc.
c) poursuivre la mise en place de placettes permanentes de suivi et assurer leur suivi dans le temps	ONF / CNPF / collectivités	Intégrés dans mission des agents ONF/CNPF + surcoût de l'ordre de 150€/placette	F	Communes / CCPMB / CCVCMB / ASTERS / Fédération chasseurs / CREA	Mettre en place des placettes permanentes, après accord des propriétaires, les repérer sur le terrain et mesurer régulièrement différentes données qui seront analysées au fil du temps (cf. protocole proposé par ONF / IRSTEA / Réserves Naturelles de France)
e) Promouvoir les différentes démarches d'observation du changement climatique ouvert à la population dans le cadre des sciences participatives (CREA Phenoclim, Refuges sentinelles)	CREA / CEN-ASTERS / CCPMB / CCVCMB		F		Communiquer sur ces démarches auprès des différents publics : élus / agents publics, scolaires, habitants, résidents secondaires, etc.
f) Etudier et cartographier les services écosystémiques rendus par la forêt sur le territoire	CCPMB / CCVCMB / ONF / CNPF	A chiffrer suivant retours d'expérience	F	COFOR	Partager le travail déjà réalisé sur autres territoires du Département (Thonon agglomération et Grand Annecy) dans le cadre d'un projet Interreg (conférence) Mobilisation étudiant / chercheurs sur ce sujet
g) Rechercher des financements	CCPMB / CCVCMB /	Temps travail agents de	F	Collectivités, entreprises	

pour financer ces différents services rendus par la forêt	ONF / CNPF / COFOR / CEN-ASTERS	chaque structure			
h) Partager les résultats des démarches Sonosylva / Altichiro / suivi des petites chouettes de montagne	CEN-ASTERS	Temps de travail agents	F	OFB, ONF	Diffuser les résultats aux différents acteurs du territoire
Possibilités de financement :					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
			ENS		Réserves naturelles ?
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de documents compilés, une étude sur les services écosystémiques préparée					
<u>Indicateur de réalisation</u> : nombre de placettes en place, surfaces correspondantes, nombre de suivis réalisés sur placettes, une étude sur les services écosystémiques réalisée, des financements pour ces services trouvés, nombre de démarches promues, résultats d'étude partagés					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Action nouvelle / action poursuivie	
A 42 qui vise à informer et faire évoluer pratiques A43 qui fera connaître les démarches de gestion exemplaire et le suivi des arbres biologiques		Tout au long de la charte		Action poursuivie	

Axe 4 : Améliorer la prise en compte des autres rôles joués par la forêt (protection / biodiversité / stockage carbone / accueil)

Action n° 42

Informers et sensibiliser aux rôles joués par la forêt, pour orienter au mieux les pratiques quotidiennes des gestionnaires, des propriétaires, des professionnels et des usagers

Contexte / objectifs :

La forêt est un milieu qui est impacté par nombre d'acteurs qui entretiennent des relations différentes avec elle :

- Les professionnels de la forêt qui la gèrent et l'exploitent pour le compte des propriétaires
- Les professionnels de la montagne qui la traversent dans le cadre de leur pratique ou pour accéder aux étages supérieurs de la montagne
- Les randonneurs, promeneurs, qui s'y baladent
- La population et les touristes qui la contemplent comme élément indispensable de notre paysage
- Les naturalistes qui y observent une faune et une flore spécifique
- Les chasseurs et cueilleurs de champignons qui la parcourent

Pour chacun, la forêt joue au moins un rôle particulier, mais ils n'ont pas forcément connaissance de tous les rôles qu'elle assure et qui peuvent être remis en question par des pratiques ou des usages inadaptés. L'information et la sensibilisation de ces différents acteurs est nécessaire, du propriétaire au randonneur. Les données collectées précédemment permettront d'appuyer le discours et d'améliorer la prise en compte de ce milieu.

Descriptif de l'action :

Grâce aux actions mises en œuvre dans le cadre de la fiche 41, les différents rôles joués par la forêt sur le territoire auront été précisés. Il sera ensuite important de sensibiliser les propriétaires, les gestionnaires et les professionnels à cela et de leur rappeler les préconisations pour maintenir et consolider ces différentes fonctions.

D'autre part, la forêt est aussi un lieu d'activité de loisirs, dont les pratiques peuvent parfois perturber les fonctions jouées. Il est alors nécessaire de les sensibiliser à ce sujet, que ce soit :

- En période hivernale, sur certains secteurs très fréquentés comme les stations de ski. Le passage de skieurs hors-piste en forêt peut engendrer un dérangement de la faune ou des dégâts sur les jeunes plants
- Lorsque les populations de gibier sont trop importantes, il est parfois nécessaire de faire intensifier le rôle de régulateur de la faune sauvage joué par les chasseurs, lorsque l'équilibre sylvo-cynégétique n'est plus atteint et qu'il y a un risque pour le maintien du couvert forestier. En effet, les populations de cervidés par exemple peuvent porter un préjudice important au renouvellement des forêts par les dégâts qu'ils causent sur les jeunes plants.
- Lors de réalisation de grands aménagements humains en forêt, qui occasionnent de grands défrichements. Toutes les fonctions de la forêt sont alors perdues, cela occasionne une perte de captation du carbone, et une fragilité face aux aléas naturels du secteur... Des mesures compensatoires sont possibles, il faut donc veiller à ce qu'elles puissent bénéficier à des milieux forestiers.

Pour ce type de sensibilisation la production de supports dédiés peut s'avérer nécessaire et leur implantation dans des lieux stratégiques.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Sensibiliser les propriétaires, les	CCPMB / COFOR / ONF	Dans le cadre des	F	Communes, CCVCMB,	Relayer les informations connues auprès des

gestionnaires et les professionnels aux rôles joués et aux préconisations correspondantes pour le maintien des différentes fonctions de la forêt Partager les connaissances obtenues dans les Observatoires (les Houches et Départemental)	/ CNPF / union des propriétaires / PEB	missions de chacun		Fédération chasseurs, ASTERS, PEB, CREA	propriétaires publics et privés ainsi que les différents acteurs professionnels concernés, transmettre des préconisations pour assurer ces différents rôles (organisation de réunions, de formations, diffusion de supports, etc.)
b) Informer les utilisateurs de la forêt pour éviter tout problème d'usage qui viendrait freiner les rôles joués par forêt (dérangement hivernal faune, défrichement ...) Diffusion des connaissances / vulgarisation (changement climatique, effet carbone, etc.)	CCPMB/ONF/ CNPF/COFOR/ Union propriétaires	Préparation dans le cadre des missions de chaque partenaire, production de supports à faire chiffrer suivant le format et le type	F	Communes, Stations de ski, professionnels, chasseurs, OT, aménageurs, CREA, ASTERS	Cette information peut se faire à l'occasion des exploitations. Rencontre des acteurs par type d'usage, préparation et diffusion de supports d'information. Réflexion sur l'édition de supports adéquats pour une meilleure diffusion auprès du grand public et recherche des financements correspondants. Réflexion à engager sur les mesures compensatoires.
c) Sensibiliser les acteurs du tourisme et professionnels de la montagne (guides, accompagnateurs, moniteurs VTT, etc.) sur les différentes fonctions de la forêt	CCPMB / CCVCMB	Temps travail	F	ONF / CNPF / UFP74 / PEB	en s'appuyant sur des supports adaptés ou lors des formations organisées sur ce type de public pour les différents enjeux environnementaux et de cohabitation
Possibilités de financement :					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
			Contrat Haute-Savoie Nature – schéma directeur randonnée		
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de projets préparés					
<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de projets réalisés, nombre de cibles touchées					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Action nouvelle / action poursuivie	
Fiche 15 qui vise à expérimenter des actions innovantes intégrant les différents rôles joués et les impacts du changement climatique fiche 16 / Relais les informations collectées dans l'action 41, fiches 31, 32 et 34 autour de la sensibilisation		Tout au long de la charte forestière		Action poursuivie	

Axe 4 : Améliorer la prise en compte des autres rôles joués par la forêt (protection / biodiversité / stockage carbone / accueil)

Action n° 43

Prendre en compte la biodiversité dans toutes les actions de la Charte forestière et travailler de concert avec les organismes en charge de la protection de l'environnement

Contexte / objectifs :

Le territoire de la Charte Forestière de Territoire du Pays du Mont Blanc correspond à une entité géographique homogène. Délimité par des crêtes et des vallées déterminant une unité écologique de première importance, ce territoire compte un grand nombre de sites et d'espèces animales et végétales remarquables et aussi des sites protégés (réserves naturelles nationales) conférant au territoire et à ses acteurs une certaine responsabilité vis à vis de la conservation de la biodiversité.

Les forêts du territoire présentent une très grande variété d'habitats dont certains sont reconnus d'intérêt communautaire et prioritaires, elles accueillent une grande diversité d'espèces, dont certaines sont très rares à l'échelle nationale voire européenne. Ces forêts constituent ainsi un véritable atout pour le territoire.

Elles sont une source de dynamisme territorial et d'un nombre d'activités humaines importants : gestion des sites et des programmes, recherche scientifique, mise en œuvre de travaux écologiques, activités touristiques, actions d'animation et de pédagogie autour de la découverte de la nature et la sensibilisation à l'écologie, ...

Au-delà des espaces protégés, comme les réserves naturelles, qui bénéficient de dispositifs d'accompagnement pour la mise en œuvre d'action de gestion très spécifiques à certaines espèces ou certains milieux, il apparaît important que la préservation de la biodiversité soit prise en compte dans toutes les actions de gestion forestière sur l'ensemble du territoire.

Cette prise en compte de la biodiversité dans les opérations de gestion de la forêt est mise en œuvre depuis plusieurs années sur le territoire, mais elle est peu valorisée auprès des différents acteurs du territoire.

Descriptif de l'action :

L'ensemble des actions de la CFT visent globalement à dynamiser ou redynamiser des activités socio-économiques dans le cadre d'un projet de développement durable pour le territoire. Pour que ce projet d'ensemble soit équilibré, la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des actions de la CFT est nécessaire. Un suivi régulier pourra être réalisé chaque année, lors d'une rencontre annuelle entre l'animatrice de la Charte et le conservatoire des espaces naturels, ASTERS qui intervient sur le territoire, et pourra s'appuyer sur des indicateurs à définir.

Plusieurs secteurs à enjeux forts en espaces protégés ou en zones sensibles font l'objet d'une gestion particulière ou d'un suivi spécifique. Sur ces secteurs, la production de bois n'est pas prioritaire et des expérimentations de gestion (ou de non gestion particulière) sont menées. Il conviendrait de faire connaître et de promouvoir le suivi et les résultats de ces projets auprès de différents publics (gestionnaires ou curieux). L'ONF travaille depuis plusieurs années à mettre en place un réseau d'arbres biologiques (arbres dépérissant, mort, à champignons, à cavités, etc. conservés au titre de la biodiversité) sur le territoire, de l'ordre de 5 arbres / ha (pour les forêts publics). Cette orientation rentre dans le principe de préservation de la biodiversité forestière du territoire, elle mérite donc d'être encouragée et connue.

Le CNPF, en plus des diagnostics sylvo-climatiques proposés fréquemment aux propriétaires souhaitent proposer désormais la réalisation des inventaires de la biodiversité Potentielle dans les forêts bénéficiant d'un document de gestion.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F / I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) rencontre régulière des responsables environnementaux pour vérifier la bonne intégration de l'environnement au quotidien dans la CFT	CCPMB / ASTERS	Temps de travail des agents	F	ASTERS, ONF, CNPF, Communes, CCVCMB, CREA,	Rencontre annuelle des services environnementaux, pour faire le point sur prise en compte de la biodiversité, définition d'indicateurs de suivi
b) mettre en œuvre une gestion forestière exemplaire dans les espaces protégés et les zones sensibles (zones humides par exemple)	Communes / propriétaires	Temps de travail des agents	F	ONF, CNPF, ASTERS ...	Dans les zones sensibles et les espaces protégés, mieux valoriser les démarches spécifiques mises en place et leurs objectifs
c) repérage et désignation des arbres biologiques, (voir des îlots de sénescence) et leur suivi dans le temps	ONF	Pris en compte dans leur mission	F	Communes / ASTERS ...	Les communes doivent donner leur accord pour que l'ONF puisse désigner et repérer ces arbres (5/ha en moyenne) et il est important de suivre cela au fil du temps
d) Mobiliser des fonds pour indemniser les propriétaires qui s'engagent dans la création d'îlots de senescences	Collectivités / UFP 74	Déterminer le besoin à financer		CD 74 / Région / Etat	Indemnisation des propriétaires sur la base de la perte de production à l'hectare.
e) Proposer la réalisation d'inventaires de la Biodiversité Potentielle (dans les forêts privées) avec document de gestion	CNPF	Coût des IBP Environ 1400€/IBP (prise en charge actuellement par le CD74 dans le financement des actions du CNPF)	F	UFP 74, CD 74	Inventaire des micro-habitats sur la base de placettes quadrillant une forêt. Objectif d'avoir à terme 5 ou 6 PSG ou CBPS+ bénéficiant d'un IBP
f) Valoriser les actions existantes menées et citées précédemment et s'assurer d'un suivi dans le temps	Tous les acteurs				De nombreuses démarches sont menées, mais ne sont pas toujours connues du grand public. Dans le cas des classements et inventaires divers, il est nécessaire d'assurer un suivi dans le temps.
Possibilités de financement :					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
Indicateurs de suivi : organisation de rencontre annuelle CCPMB / ASTERS, démarches exemplaires valorisées, nombre d'Inventaire de la Biodiversité Potentiel engagé,					
Indicateurs de réalisation : surfaces concernées par une gestion forestière exemplaire, nombre d'arbres biologiques repérés, nombre d'Inventaire de la Biodiversité Potentiel réalisé					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Action nouvelle / action poursuivie	
Action 15 qui vise également la mise en place d'actions innovantes, fiches 41 et 42 et toutes les fiches en général		Tout au long de la charte forestière		Action poursuivie	

Axe 5 : Faire vivre la charte forestière

Action n° 51

Animer la charte forestière et assurer le relais avec les autres programmes en cours sur le territoire

Contexte / objectifs :

Afin de permettre la poursuite de la mise en œuvre efficace de l'ensemble du programme, il est nécessaire que le territoire maintienne la fonction d'animateur de la CFT, en poste à la CCPMB, qui travaille pour faire en sorte que les projets issus du territoire (entrepreneuriat privé, initiatives communales, projets collectifs, projets d'intérêt général) puissent être réalisés. Ce métier d'animateur est rendu d'autant plus nécessaire que les dispositifs de financement sont de plus en plus complexes. Par ailleurs, le projet forestier territorial est intégré et complet. Tous les éléments sont importants et l'animateur est alors garant des équilibres et des synergies afin de mettre en œuvre le projet de façon cohérente. Par ailleurs, en cours de programme, l'animateur suivra la réalisation des actions en collaboration avec un comité de pilotage de la CFT et anticipera les éléments de la future révision de la CFT.

Une animatrice de la charte forestière a été mandatée depuis 2009 pour environ 0,35 ETP. La chargée de mission concernée a aussi assuré l'animation des autres démarches menées notamment en matière d'agriculture et de développement rural (ex-PSADER) ou de pastoralisme (PPT), ce qui a permis une bonne complémentarité entre les projets. De nouveaux contrats sont apparus sur le territoire plus en lien avec l'environnement, qui sont également suivi dans le même service, voir le même agent : Plan Climat Air Energie Territorial, Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles / Contrat Haute-Savoie Nature et Projets Agro-Environnementaux et Climatiques.

Descriptif de l'action :

Poursuivre l'animation en place, par le maintien d'un poste dédié sur le territoire.

Poursuivre une animation conjointe avec les projets agricoles, pastoraux et de développement rural, ce qui permet de poursuivre une bonne intégration de la problématique forestière dans les différentes démarches engagées. L'animatrice de la CCPMB coordonne l'ensemble de cette démarche pour tout le territoire de la Charte forestière, soit les 14 communes de la CCPMB et de la CCVCMB. Elle bénéficie de l'appui ponctuel des techniciens dédiés au suivi de la thématique forestière dans les autres collectivités.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Dédier un chargé de mission pour l'animation de la charte forestière sur tout le territoire et pour les différents acteurs	CCPMB	A minima 20 000€ /an (correspondant à environ 0,40 ETP) salaires + charges	F	Communes, CCVCMB, DDT, CD 74, Conseil Régional, ONF, CNPF, PEB, FDC, Union propriétaires, COFOR, ASTERS, etc.	Le chargé de mission suivra la mise en œuvre de la charte, par l'animation du comité de pilotage, et mettra en œuvre directement plusieurs actions
b) Promouvoir la charte forestière, à travers des supports de communication dédiés, des événements, des articles de presse...	CCPMB	dans le cadre du temps de travail animatrice + dépense dédiée (impression support de l'ordre de 1000 €/ an et pour les	F	CCVCMB, Communes, presse locale, radio, TV 8 Mont-Blanc, CD74, DDT,	Promouvoir sur le territoire et à l'extérieur les projets de la charte, les professionnels présents, la

		événements cf. action 31)		ONF, CNPF, COFOR...	situation du territoire
c) prendre en charge les aspects logistiques pour la mise en réseau des acteurs	CCPMB	Location salle ou matériel, interventions externes, restauration éventuelle (1000 €/an au maximum)	F	CCVCMB, Communes, ONF, CNPF, COFOR	Assure la coordination et la préparation des différentes rencontres entre acteurs
g) Valoriser les actions de la charte sur les sites internet des CC et au travers d'un format type newsletter	CCPMB / CCVCMB	Coût fluctuant suivant format et modalités de diffusion retenues	F	Tous les membres du comité de pilotage	Préparation d'un support dédié à diffuser au moins 1 fois par an Création de pages dédiés sur les sites internet des CC. Prévoir un formulaire de contact pour que l'on puisse collecter des idées
Possibilités de financement :					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
T01 du FEADER					
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Indicateur de suivi</u> : une mission stabilisée au sein de la CCPMB - <u>Indicateur de réalisation</u> : mise en œuvre des actions de la CFT, meilleure connaissance par les membres du comité de pilotage et partenaires des actions réalisées 					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Action nouvelle / action poursuivie	
Permet la mise en œuvre de la majorité des actions Pour les événements à rapprocher de 31 Complémentaire des fiches 52 et 53		Tout au long de la charte forestière		Action poursuivie	

Axe 5 : Faire vivre la charte forestière

Action n° 52

Assurer le relais d'information pour toute démarche ou situation impactant les propriétaires/professionnels (scolyte...) / les sensibiliser aux enjeux et aux possibilités du territoire

Contexte / objectifs :

Tout au long de la vie d'une charte forestière, le territoire peut faire face à de nombreuses situations différentes : opportunités ou menaces. Dans ces situations, il est nécessaire d'assurer le relais d'information pour les personnes potentiellement concernées afin qu'elles puissent agir en conséquence. De même, il est souvent nécessaire de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et possibilités du territoire.

Descriptif de l'action :

L'animatrice de la charte forestière interviendra donc à son initiative, celle du comité de pilotage ou sur demande des organismes compétents (DDT par exemple) pour relayer toutes informations auprès des personnes concernées. Par exemple, dans le cadre de problématique de prolifération de scolytes, elle peut assurer le relais d'information auprès des communes et du grand public, en plus du travail réalisé par la DDT, l'ONF et le CNPF.

Il peut y avoir des contraintes réglementaires nouvelles, les territoires se doivent de les porter à connaissance des personnes concernées (par exemple les propriétaires).

De nouvelles sources de financement, l'organisation d'événements dédiés, la possible promotion d'opérateurs du territoire et de leurs réalisations (...) sont des opportunités qui peuvent se présenter pendant la durée d'une Charte forestière. Afin que celles-ci puissent profiter aux uns ou aux autres, une mise en contact et des transferts d'information doivent être assurés par l'animatrice de la Charte forestière, afin que le territoire puisse réagir au plus vite.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
Assurer le relais d'information auprès des acteurs du territoire et les sensibiliser aux enjeux et possibilités	CCPMB en partenariat avec les organismes forestiers	Intégré dans temps d'animation CFT	F	Communes, CCVCMB, DDT, CD 74, Conseil Régional, ONF, CNPF, PEB, FDC, Union propriétaires, COFOR, ASTERS, etc.	Transférer des informations sur des problématiques ou des opportunités se présentant en cours de CFT et pas nécessairement identifiées lors de son élaboration. Sensibilisation et appui aux acteurs concernés Travail à réaliser en complément du projet de support type newsletter évoqué dans la fiche action 51

Possibilités de financement :

Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre

Indicateurs de suivi et de réalisation :

Indicateurs de suivi : nombre de sujets identifiés en cours de CFT à diffuser

Indicateur de réalisation : nombre moyen d'informations diffusées /an et nombre de supports utilisés

Lien avec autres actions de la CFT	Calendrier indicatif	Action nouvelle / action poursuivie
Complète les actions de la charte en fonction du contexte	Tout au long de la charte forestière	Action poursuivie

Axe 5 : Faire vivre la charte forestière

Action n° 53

Rechercher et/ou participer aux dispositifs qui permettent de financer ou de mettre en œuvre des actions de la Charte forestière sur le territoire

Contexte / objectifs :

Les ressources financières des différents porteurs de projet sont toujours réduites. C'est pourquoi il est nécessaire de rechercher tous les partenariats possibles afin de profiter de l'expérience de certains, qui pourront apporter une réponse aux besoins des autres, en évitant de lancer des actions qui existeraient déjà par ailleurs. Il s'agit plutôt de mettre en commun des besoins et les solutions qui y sont apportées parfois à des échelles différentes. Ce type de partenariat a porté ses fruits dans la précédente CFT où le partenariat entrepris avec FIB 74 (interprofession du bois) a permis de faire ressortir à partir de besoins du territoire, des solutions au niveau départemental : création de l'ASDEFS pour regrouper les ETF, la charte des bonnes pratiques de l'exploitation forestière constituée au niveau départemental a été portée à connaissance des communes, les producteurs bois buches ont été sensibilisés aux enjeux du PPA et la nécessité d'améliorer leurs produits.

Au niveau du CNPF, un partenariat entre le territoire et le conseil régional avait permis de bénéficier d'un financement spécifique de 2012 à 2014 en plus de celui du PSADER.

D'autre part des dispositifs de soutien financier sont mis en place à différents niveaux, et peuvent profiter aux projets du territoire. Ainsi le Pays du Mont-Blanc a participé à l'expérimentation du dispositif Sylv'Acctes avant qu'il ne soit généralisé à l'ensemble de la région. Pour continuer à pouvoir en bénéficier le territoire devra adhérer au dispositif.

Nos besoins doivent aussi être présentés aux financeurs potentiels, notamment à travers cette charte forestière pour peut-être contribuer à l'émergence de futurs dispositifs de soutien, comme cela existait auparavant avec les PSADER.

Descriptif de l'action :

La CCPMB entretiendra le partenariat avec les organismes professionnels spécialisés dans le travail auprès des propriétaires privés (CNPF) et auprès des entreprises (PEB des Pays de Savoie). La poursuite de partenariat comme cela a pu exister dans le passé, permet d'optimiser l'efficacité des projets en mettant en commun le travail et en faisant converger les objectifs.

Pour le CRPF, la recherche de financements est toujours essentielle au maintien des actions menées sur le territoire. Les partenariats passés avec les collectivités locales par exemple, sont un moyen de maintenir cette action dans le temps, à défaut de la possibilité de mobilisation d'autres financeurs publics.

Des rencontres et une réflexion collective sont nécessaires pour établir un partenariat avec le PEB qui remplace FIB 74. En effet, le PEB ayant un champ d'intervention plus large et redéfini par rapport à FIB 74, il est nécessaire de revoir les possibilités de projets partagés et de mise en commun.

Après avoir contribué à l'expérimentation du Sylv'Acctes pendant 3 ans, le territoire pourra désormais profiter de cette possibilité de mobilisation de crédits publics et privés pour la réalisation de travaux sylvicoles, à condition d'adhérer au dispositif.

Enfin, l'animatrice assurera une veille des dispositifs d'aide pouvant contribuer à la mise en œuvre des actions de la charte forestière ; cela pourra aussi consister à participer à l'élaboration ou le renouvellement des dispositifs financiers, en faisant remonter les projets et besoin de notre territoire.

Opérations	Maitres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif	F/I	Partenaires	Modalités de mise en œuvre
a) Poursuite du partenariat avec le CNPF	CCPMB / CCVCMB	A minima 18727 €/an voir plus en fonction capacité des CC	F		Appui financier par les collectivités au maintien du poste du technicien CNPF et mise en œuvre du programme d'actions partagé + remontée d'information par CNPF au territoire
b) Elaboration d'un partenariat avec l'interprofession PEB	CCPMB / CCVCMB / PEB	A définir à travers convention de partenariat	F	ASDEFS, syndicat scieurs, etc.	Recherche d'actions en commun et propositions d'intervention de chacun, adhésion du territoire au PEB, le PEB fera profiter de son expérience, de ses connaissances et de son réseau au territoire, l'intégrera aussi dans les projets menés à une échelle plus vaste
c) Participation Sylv'Acctes	CCPMB pour les 14	4000 € / 3 ans adhésion	F	Région Auvergne-Rhône-Alpes CCVCMB, Communes, ONF, CRPF, propriétaires privés	Adhésion du territoire à Sylv'Acctes, pour permettre aux différents porteurs de projet de bénéficier des fonds mobilisés
d) Recherche et promotion des différents dispositifs existants	CCPMB	Temps travail animatrice	F		
e) propositions à faire pour la création de nouveaux dispositifs auprès des financeurs	CCPMB	Temps travail animatrice	F		
Possibilités de financement :					
Europe	Etat	Région	Département	Local	Autre
Indicateurs de suivi et de réalisation :					
<u>Indicateur de suivi</u> : nombre de partenariats préparés, nombre de dispositifs de financements recensés					
<u>Indicateur de réalisation</u> : nombre de partenariats réalisés, montants correspondants, nombre d'actions réalisées grâce à ces partenariat, nombre de dispositifs sollicités sur le territoire, nombre de bénéficiaires identifiés					
Lien avec autres actions de la CFT		Calendrier indicatif		Action nouvelle / action poursuivie	
Permet la mise en œuvre de nombreuses actions de la charte forestière		Tout au long de la charte forestière		Action poursuivie	